

5,99 \$ • NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2020

TEACH

L'ÉDUCATION, AUJOURD'HUI ET DEMAIN



LE **75^E**

ANNIVERSAIRE DES
**NATIONS
UNIES**

NUMÉRO SPÉCIAL

AVANT-PROPOS

Cette tumultueuse année marque le 75^e anniversaire de la fondation des Nations Unies, ou l'ONU. Basées à New York, les Nations Unies ont été créées au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Son prédécesseur, la Société des Nations, a été formé de la même manière après la fin de la Première Guerre mondiale. Dans les deux cas, l'objectif du rassemblement était de maintenir la paix et la sécurité dans le monde, de faire en sorte que les nations travaillent ensemble pour résoudre des problèmes à grande échelle qui nécessitaient une intervention mondiale et multilatérale. À l'origine, la résolution des conflits semblait une mission des plus logiques pour une telle organisation. Mais au fil du temps, cependant, l'ONU s'est révélée et se révèle toujours aujourd'hui être bien plus. Elle compte 193 pays membres et traite de questions aussi importantes que la paix et la sécurité, les changements climatiques, le développement durable, les droits de la personne, le désarmement, le terrorisme, les urgences humanitaires et sanitaires, l'égalité entre les genres, la gouvernance et la production alimentaire.

Nous sommes très heureux de vous présenter ce numéro spécial entièrement consacré à l'exploration des nombreux aspects et rôles importants que joue l'ONU dans les affaires mondiales. Pour votre intérêt, nous présentons un large éventail d'articles et d'informations, en décomposant les éléments et les initiatives de l'ONU en articles gérables et faciles à assimiler portant chacun sur une notion distincte. Comme d'habitude, un plan de leçon prêt à l'emploi est également inclus dans la section CURRICULA du

magazine et traite des fondements de l'ONU et de son importance dans le quotidien des citoyens.

Les sujets abordés dans ce numéro spécial incluent les perspectives d'enseignants qui couvrent des sujets tels que l'enseignement par la modélisation de l'ONU et l'étude des articles relatifs aux droits de l'enfant. Parmi les autres thèmes abordés, notons des entrevues avec des ambassadeurs canadiens auprès de l'ONU et leur perception du rôle et de l'importance de cette organisation; l'importance de l'Organisation mondiale

de la santé, particulièrement pertinente en ces temps de pandémie; le rôle et la pertinence du maintien de la paix; l'évaluation de l'importance de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que le rôle et l'importance du Conseil de sécurité. Le contenu de ce numéro est à la fois important et utile et vous aidera à intégrer ce sujet dans votre enseignement en classe. Veuillez considérer ce que nous vous présentons ici comme une ressource pédagogique.

Nous sommes également extrêmement reconnaissants envers le gouvernement fédéral et la Direction de la commémoration du ministère du Patrimoine canadien de nous avoir généreusement fourni les ressources nécessaires pour accomplir cette tâche utile.

Nous vous souhaitons de bien profiter de ce numéro et sommes impatients de vous entendre.

Jusqu'à la prochaine fois,

WILI LIBERMAN

ÉDITEUR



ÉDITEUR

Wili Liberman

DIRECTRICE DE LA RÉDACTION

Lisa Tran

ÉDITRICE ASSOCIÉE

Raenu Sarathy

ADJOINTE À L'ÉDITION

Kelsey McCallum

CONTRIBUTRICES

Martha Beach, Carolyn Cooper,
Meagan Gillmore, Lynn Greiner, Nikita Griffioen,
Carolyn Gruske, Susan Hughes, Alex Newman,
Jessica Selzer, Michelle Watrin

TRADUCTEUR

Tommy Guignard

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Deborah Buss

DESIGNER GRAPHIQUE

Pauline Lopez

CONSEIL CONSULTATIF DE RÉDACTION

Bernice Slotnick

Enseignante (retraîtée)

John Myers

Instructeur de programmes, OISE

Rose Dotten

*Présidente et chef de la direction et bibliothécaire
en chef, bibliothèque publique de Shelburne*

TEACHMEDIA

TEACH/LE PROF est une publication de 1454119 Ontario Ltd. Imprimé au Canada. Tous droits réservés. Nos coordonnées sont les suivantes : 1655, Dupont Street, suite 321, Toronto, Ontario, M6P 3T1, info@teachmag.com, 416-537-2103; vous pouvez vous abonner à notre infolettre à teachmag.com. Nous acceptons les articles, photos et œuvres non sollicités, mais ne pouvons en garantir le retour. Les enseignants peuvent reproduire le contenu du présent numéro sans autorisation pour leur classe. Toute autre reproduction de quelque manière que ce soit est interdite à moins d'avoir reçu au préalable le consentement de TEACH. TEACH s'efforce de prendre toutes les précautions nécessaires, mais ni elle ni ses affiliés ne peuvent assumer de responsabilité vis-à-vis du contenu, des erreurs ou des opinions exprimées dans les articles ou les annonces publicitaires. C'est pourquoi elle décline toute responsabilité pour quelque dommage que ce soit. Entente d'envoi poste-publications canadien n° 43579512. ISSN n° 1198-7707.

TABLE DES MATIÈRES LE 75^E ANNIVERSAIRE

Les droits de la personne :
les bons et moins bons coups du Canada
Martha Beach

44

Un Canada doux, mais persuasif :
portrait d'ambassadeurs canadiens de renom
Carolyn Cooper

15

Le HCR : se bâtir une nation
Meagan Gillmore

31

Les gardiens de la paix mondiale :
le maintien de la paix est-il
encore pertinent?
Lynn Greiner

48

Une réalité bien réelle :
enseigner la CDE
Nikita Griffioen

28

À l'aube de la coopération mondiale :
survol de l'histoire des Nations Unies
Carolyn Gruske

6

E DES NATIONS UNIES NUMÉRO SPÉCIAL

52

Un monde à l'abri de la guerre : pleins feux
sur le Conseil de sécurité de l'ONU

Carolyn Gruske

24

L'importance de l'OMS
dans le monde

Alex Newman

12

La modélisation de l'ONU
et l'art de la diplomatie

Jessica Selzer

20

Une leçon sur l'empathie : les réfugiés
et les droits de l'enfant de l'ONU

Michelle Watrin

36

CURRICULA

Le 75^e anniversaire des Nations Unies

Susan Hughes

57

INDEX DES ANNONCES

À l'aube de la coopération mondiale : survol de l'histoire des Nations Unies

Par Carolyn Gruske

Si les Nations Unies (l'ONU) n'existaient pas, il faudrait les inventer. Bien que ce soit une résolution potentiellement à débattre, c'est en fait une conclusion à laquelle arriveront la plupart du temps les élèves de tous les âges une fois qu'ils commencent à apprendre l'histoire et le but de l'organisation. Du moins, c'est l'opinion exprimée par plus d'un expert sur l'ONU.

Bien que l'ONU n'ait vu le jour qu'après la Deuxième Guerre mondiale, Marcel Jesenský, professeur d'histoire à l'Université d'Ottawa, mentionne que ses cours sur l'histoire de l'organisation commencent par des événements bien antérieurs, qui remontent au XIX^e siècle. C'était l'époque de la révolution industrielle et celle où il devenait plus facile pour les marchandises, les services et le commerce de traverser les frontières internationales grâce aux lignes télégraphiques et aux voies ferrées et notamment à l'Union postale universelle (UPU) de 1874, qui a créé les règles régissant le traitement du courrier international (depuis 1948, l'UPU est une agence spécialisée de l'ONU).

«C'est le point de départ : la coopération internationale sous l'égide d'une organisation internationale, et l'ONU est plus qu'une version moderne de cette idée. Nous avons en fait la version la plus globale qui soit, qui englobe tout, affirme Jesenský. Reculer dans le temps et étudier les besoins en coopération internationale au-delà des frontières a tout son sens aujourd'hui. Je pense que les enfants peuvent s'y identifier, surtout à la lumière d'une situation telle que la pandémie actuelle de COVID-19.»

En outre, Jesenský souligne que les normes d'accès Internet ainsi que les changements climatiques et la cause environnementale sont des points d'entrée faciles pour initier même les jeunes élèves au rôle que jouent les organisations internationales comme l'ONU dans les enjeux d'envergure mondiale. «La pollution de l'air ne tient pas compte des frontières. Même constat pour la pollution de l'eau et les enjeux qui concernent l'eau.»

Joan Broughton, responsable de l'information publique pour l'Association canadienne pour les Nations Unies, une organisation caritative dont le mandat est d'informer et d'éduquer les Canadiens sur l'ONU (ses bons comme ses moins bons coups), estime également que le fait de donner aux élèves des exemples de coopération internationale met en évidence comment et pourquoi les Nations Unies et ses agences ont vu le jour et pourquoi elles existent encore aujourd'hui. Elle utilise aussi l'UPU comme exemple, mais elle aime particulièrement parler d'une agence onusienne ayant des racines canadiennes.

«L'Organisation de l'aviation civile internationale, une des agences spécialisées de l'ONU, a son siège à Montréal.» Elle explique que ses activités jouent un rôle central



1939-1945

LEAGUE OF NATIONS
SOCIÉTÉ DES NATIONS

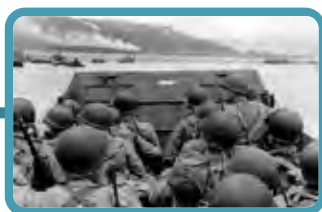
1914-1918



Années
1800



1945



1920-1946



1874



dans l'existence de normes internationales qui régissent les méthodes pour établir les trajectoires de vol et de règles d'engagement dans le monde de l'aviation.»

Broughton cite d'autres exemples qui servent également à souligner ce que la coopération internationale peut accomplir et qui pourraient intéresser les élèves, notamment les programmes gérés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En fait, même si l'ONU devait disparaître aujourd'hui, 17 de ses agences spécialisées, qui sont des entités indépendantes, continueraient d'exister et poursuivraient leurs missions.

Faire comprendre aux élèves, en premier lieu, le rôle que jouent les Nations Unies dans le monde et la nécessité d'une coopération internationale est une étape. Leur expliquer que l'ONU est plus que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, deux des organes très politisés de l'ONU qui attirent une grande couverture médiatique, en est une autre. Il peut devenir très difficile d'en enseigner l'histoire et d'aborder le rôle qu'y a joué le Canada tout au long de son histoire.

Comme mentionné précédemment, l'ONU a vu le jour après la Deuxième Guerre mondiale et a été créée, en grande partie, pour empêcher qu'un conflit mondial similaire ne se reproduise. Ce n'est cependant pas la première fois qu'une organisation internationale renaît des cendres de la guerre. La Société des Nations a été fondée en 1920 comme organe œuvrant pour la paix mondiale après la Première Guerre mondiale. Toutefois, l'enseignement de ces notions historiques en classe dépend d'un certain nombre de facteurs, dont le niveau scolaire et le temps consacré à l'enseignement de l'ONU.

«Peut-être qu'à la fin du secondaire, il est important de montrer ce qui a précédé l'organisation et d'expliquer qu'il n'y aurait pas d'ONU s'il n'y avait pas eu de Société des Nations qui a échoué. Pour l'enseignement de la 11^e ou 12^e année ou de la 5^e secondaire, je pense que c'est bien d'en parler parce que l'ONU n'est pas sortie de nulle part, mais à un niveau moins avancé, il est préférable d'y aller avec l'histoire du Canada dans l'ONU, qui a forgé l'identité canadienne et qui est, d'une certaine manière, liée à ce qu'est censée représenter l'ONU. Il n'est pas vraiment nécessaire de remonter avant 1945», indique Adam Chapnick, professeur au département d'études de la défense au Collège des Forces canadiennes, qui fait partie du Collège militaire royal du Canada.

Le Canada n'est peut-être pas l'acteur le plus important sur la scène internationale aujourd'hui, mais sa réputation après la guerre mondiale a pris du mieux, et cette réputation en a fait un membre fondateur bien accepté de l'ONU. «À bien des égards, notre politique étrangère nationale a en quelque sorte suivi celle des Nations Unies, même s'il existe des différences intéressantes», déclare Daniel Gorman, professeur au département d'histoire et aux Balsillie Schools of International Affairs de l'Université de Waterloo.

«Immédiatement après la Deuxième Guerre mondiale, le Canada n'est pas une grande puissance, mais il jouit en fait d'une très grande influence, car un grand nombre des puissances vaincues ne font pas partie de l'ONU. Le Canada a en fait été la quatrième contribution militaire à la victoire des Alliés, de sorte que même si nous étions beaucoup plus petits que les États-Unis ou l'Union soviétique, nous étions en quelque sorte une puissance de moyenne importance. Le Canada était très présent dans les premières années de l'ONU pour ce qui est du nombre de Canadiens travaillant pour l'ONU et jouant un rôle de premier plan dans les organes de l'ONU.»

LES AGENCES SPÉCIALISÉES DE L'ONU

Beaucoup d'organisations sont sous l'égide de l'ONU, mais en sont juridiquement indépendantes, avec des budgets, des membres et des règles de fonctionnement distincts.



Fonds monétaire international (FMI)
Washington, É.-U.



Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
Montréal, Canada



Organisation mondiale du tourisme (OMT)
Madrid, Espagne



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Paris, France



LA BANQUE MONDIALE
IBRD • IDA

Groupe de la Banque mondiale
Washington, É.-U.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)

Association internationale de développement (IDA)

Société financière internationale (SFI)



Organisation maritime internationale (OMI)
Londres, R.-U.



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Rome, Italie



Fonds international de développement agricole (FIDA)
Rome, Italie



**Organisation internationale
du travail (OIT)**
Genève, Suisse



**Organisation mondiale
de la propriété intellectuelle (OMPI)**
Genève, Suisse



**Organisation météorologique
mondiale (OMM)**
Genève, Suisse



**Union postale
universelle (UPU)**
Berne, Suisse



**Union internationale
des télécommunications (UIT)**
Genève, Suisse



**Organisation mondiale
de la santé (OMS)**
Genève, Suisse



**Organisation des Nations Unies
pour le développement
industriel (ONUDI)**
Vienne, Autriche



L'honorable Paul Martin et le très honorable W. L. Mackenzie King assistent à la séance d'ouverture de l'Assemblée générale des Nations Unies le 23 octobre 1946.

Parmi les Canadiens ayant laissé leur marque à l'ONU dès le début figure John Peter Humphrey. En 1946, ce défenseur des droits de la personne est devenu le premier directeur de la Division des droits de l'homme des Nations Unies. Il a également rédigé la première version de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Chapnick ajoute que les efforts déployés pour, par exemple, rédiger des déclarations, négocier en coulisses ou encore tenter de rassembler les nations ont fait en sorte que le Canada est devenu influent à l'ONU.

« Dans les années 1950 en particulier, le Canada avait la réputation, à l'ONU, d'être un pays qui, bien que du côté occidental pendant la guerre froide, était véritablement déterminé à faire fonctionner l'ONU. Le stéréotype selon lequel les Canadiens s'entendent avec tout le monde n'est pas toujours vrai, mais dans les années 1950, c'était vraiment le cas. Nous pouvions parler à tout le monde. Nous étions prêts à accomplir à l'ONU ce que personne d'autre ne voulait faire. Cette attitude a vraiment trouvé un écho au sein de la communauté internationale à l'époque : même si les gens n'étaient pas d'accord avec nous, ils étaient toujours prêts à nous écouter. »

C'est une approche que Paul Martin père, père du premier ministre Paul Martin fils, a mise en œuvre pendant que l'ONU était en train de négocier son développement au milieu des années 1950. Avec

l'augmentation du nombre de pays désireux et capables d'y adhérer, il y a eu une lutte acharnée entre les pays occidentaux dirigés par les États-Unis et ceux du bloc de l'Est dirigé par l'Union soviétique sur les nations à admettre. Martin a été le fer de lance d'un accord un pour un : le même nombre d'alliés occidentaux et de satellites soviétiques seraient autorisés à adhérer à l'organisation.

Bien sûr, l'ajout de nouveaux pays a dilué la position dominante des membres actuels de l'Assemblée générale et a lentement érodé l'influence du Canada à l'ONU. Au milieu des années 1950, cependant, le Canada avait encore un rôle important à jouer dans la création de l'une des choses pour lesquelles l'ONU est le plus connue : le maintien de la paix.

La crise du canal de Suez de 1956 a été déclenchée lorsque le président égyptien Gamal Abdel Nasser s'est emparé de la voie navigable qui relie la Méditerranée et la mer Rouge. Bien qu'appartenant à une société britannique et française, le canal a été construit par des ouvriers égyptiens. Les Britanniques craignaient que les Égyptiens n'endiguent le transport de pétrole par le canal, tandis que les Égyptiens voulaient utiliser les péages maritimes générés par le canal pour payer des programmes nationaux.

La situation s'est aggravée lorsque les deux parties ont commencé à nouer des alliances, la Grande-Bretagne et la France se tournant vers Israël, et l'Égypte, vers l'Union soviétique. Le 29 octobre, les forces israéliennes ont avancé conformément à leur plan. La Grande-Bretagne et la France ont imploré la paix, en espérant que l'Égypte se retire avec Israël et que les choses reviennent à la normale. L'Égypte, cependant, n'est pas tombée dans le piège. Le 31 octobre, la Grande-Bretagne et la France ont donc attaqué et largué des bombes sur les aéroports égyptiens. Le Proche-Orient, et peut-être le reste du monde, était au bord de la guerre.

Lester B. Pearson, le secrétaire d'État aux affaires extérieures de l'époque, a été chargé de diriger la réponse du Canada aux Nations Unies. Pearson a eu l'idée d'une force de maintien de la paix dirigée par le Canada, et sa proposition a été adoptée le 4 novembre. Bien que la Grande-Bretagne et la France aient ignoré les souhaits de l'ONU et envoyé des troupes sur le canal le lendemain, un cessez-le-feu a été rapidement conclu le 6 novembre, et des soldats de la paix, officiellement connus sous le nom de Force d'urgence des Nations Unies (FONU), sont arrivés peu après, sous le commandement du général canadien

E. L. M. Burns. L'année suivante, Pearson a reçu le prix Nobel de la paix pour sa contribution.

«La guerre froide a divisé le monde en deux camps. On pourrait dire que la crise du canal de Suez et les idées de Lester B. Pearson de modérer et de séparer deux parties opposées ont changé ce paradigme Est-Ouest d'origine et y ont ajouté le Tiers-Monde et de nouvelles perspectives», dit Jesenský.

Si le maintien de la paix est peut-être la plus spectaculaire et la plus riche en actions des contributions des Nations Unies, les discours devant l'Assemblée générale sont à l'autre bout du spectre, mais il y a des moments où de fortes prestations oratoires peuvent changer le monde. Selon Chapnick, un Canadien, le premier ministre Brian Mulroney, a été l'artisan d'un de ces discours.

En 1985, Mulroney s'est adressé à l'Assemblée générale et a parlé de l'apartheid en Afrique du Sud. Des pays comme le Royaume-Uni et les États-Unis ont refusé de prendre des mesures politiques, et les nations africaines ont eu le sentiment de ne pas avoir le soutien de l'Occident. Mulroney, en revanche, a proclamé au monde que le Canada était prêt à couper les liens diplomatiques et à imposer des sanctions économiques.

«Nous avons encore un certain poids à l'époque. Autrement dit, si le Canada dit qu'il va agir pour l'apartheid, les gens y portent une attention particulière, reprend Chapnick. Est-ce la raison pour laquelle l'Afrique du Sud a changé son fusil d'épaule? Absolument pas, mais c'est un moyen de donner à d'autres pays la confiance nécessaire pour imposer des sanctions contre le régime et de montrer aux États africains voisins qu'il y aura de l'aide, parce que les sanctions ont la fâcheuse habitude de nuire aux pays voisins.»

Bien que Mulroney ait eu une influence dans un laps de temps qui se compte en minutes, ce n'est pas la façon dont les choses fonctionnent habituellement à l'ONU. Louise Arbour, par exemple, a passé des années à travailler au nom de l'organisation et de la justice internationale. Ancienne juge de la Cour suprême du Canada et de la Cour d'appel de l'Ontario, Arbour a été procureure en chef de la Cour internationale de justice lors de deux tribunaux pénaux internationaux : l'un pour l'ex-Yougoslavie, à la suite duquel le président serbe Slobodan Milošević a été le premier chef d'État en exercice à être inculpé pour crimes de guerre, et le tribunal pour le Rwanda, qui a prononcé la première

condamnation au monde pour génocide depuis 1948. Arbour a également été Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations internationales.

«Elle est en quelque sorte une représentante de l'esprit internationaliste libéral. Elle s'est engagée à utiliser les outils du système international pour le bien humanitaire. Elle fait partie de la génération qui a grandi dans les années 1990 et qui a eu l'idée de protéger les droits de la personne, d'utiliser le droit international comme outil de surveillance du système international», explique Gorman.

Il poursuit en mentionnant que c'est ce type de réflexion qui a conduit à la formation d'un groupe de personnalités éminentes de l'ONU qui a élaboré la doctrine de la «responsabilité de protéger». Cette dernière mentionne que s'il y a des crises, «même si elles se situent à l'intérieur des frontières d'un État, alors la communauté internationale a à la fois l'obligation et le pouvoir d'agir, et l'ONU peut intervenir dans les affaires d'un État», ajoute Gorman, qui indique du même souffle qu'elle a été utilisée dans des pays comme le Tchad et la Libye.

Malgré ses nombreuses contributions à l'ONU, le Canada n'a toujours pas de siège au Conseil de sécurité.

Le pays devra trouver comment faire avancer son programme international, mais selon Jesenský, c'est dans le cours naturel de l'histoire et de la politique internationale.

«Le monde change, et c'est normal. C'est ainsi que tout se passe : les pays progressent et déclinent. Aujourd'hui, nous parlons de puissances montantes, de grandes puissances comme l'Inde et la Chine. Mais le Canada en a encore beaucoup à offrir. Il est, dans une certaine mesure, un exemple de ce monde globalisé par sa population très hétérogène et ses liens avec pratiquement tous les pays du monde. Il y a donc encore des ficelles à tirer dans ce milieu compétitif. Parfois on fait mouche. Parfois on échoue. Mais c'est ainsi que les choses fonctionnent de nos jours.»

CAROLYN GRUSKE est une journaliste primée et rédactrice en chef de magazine. Ses textes sont souvent à la croisée des affaires, de la technologie et du droit, mais elle s'intéresse aussi beaucoup à l'éducation.

La modélisation de l'ONU et l'art de la diplomatie

Au cours des cinq premières années de régime communiste dans le sud du Vietnam, au Cambodge et au Laos, près de 1,3 million de personnes ont décidé d'abandonner leur foyer et de fuir leur pays natal. Ce fut un exode de réfugiés d'une ampleur que le monde n'avait pas connue depuis la Deuxième Guerre mondiale, un exode aux proportions bibliques. Comment le monde réagira-t-il?

Par Jessica Selzer

Le club de modélisation des Nations Unies (l'ONU) s'est manifesté à moi en 2013 sous la forme de deux filles de 9^e année très enthousiastes qui me parlaient au dîner de la nécessité d'accroître le nombre de femmes en politique. Je ne savais pas trop dans quoi je m'embarquais en disant oui, mais elles m'ont eue avec «femmes en politique». Depuis, je parraine le club que j'adore voir croître jusqu'à en devenir le plus important de l'école. C'est considéré comme le «sport des intellos», une expérience d'apprentissage collectif à son meilleur.

L'objectif du club est de préparer des conférences. Lors d'une modélisation de conférence des Nations Unies, les élèves deviennent des «délégués» et doivent jouer le rôle d'un pays donné, dans un comité de l'ONU (Assemblée générale, Organisation mondiale de la santé, Commission sur le désarmement et la sécurité internationale, Programme des Nations Unies pour le développement, etc.). Ils doivent alors trouver ensemble des solutions à une crise réelle et rédiger pour ce faire des «résolutions». Pour participer à une seule conférence, les délégués doivent mener des recherches, collaborer, négocier, diriger et s'exprimer publiquement.

Les enfants des modélisations de l'ONU sont passionnés par ces conférences et ces dernières années, nous avons également organisé plusieurs simulations dans ma classe au dîner; la plus populaire a été celle sur le

thème de l'Halloween, l'«apocalypse des zombies». C'est le genre de chose qui devient inévitablement absurde, mais c'est un excellent moyen de recruter des élèves de niveaux inférieurs. Nous commandons maintenant des kangourous sur mesure, et nous avons un grand panneau en bois accroché à la fenêtre de ma porte, qui a été fabriqué par un élève de dernière année.

On pourrait penser que les longues fins de semaine non rémunérées passées à assister à des conférences et à s'assurer que les enfants sont en vie et en bonne santé seraient un fardeau pour moi. Mais j'aime bien me gaver de leurs remarques acérées envers leurs concurrents, les voir se plaindre des modérateurs des comités et manigancer et être témoin de tout le drame qui se joue au cours des conférences. L'enseignante que je suis a beaucoup de plaisir à voir à quel point ils sont fiers d'eux-mêmes, non seulement lorsqu'ils remportent des prix, mais aussi dans ce qu'ils accomplissent pendant la conférence. J'ai particulièrement aimé qu'une nouvelle élève de 8^e année m'ait dit qu'elle avait parrainé une résolution et que, même si elle était nerveuse, elle s'est jointe à l'équipe pour la présenter.

En raison de la passion qui semble être la nature même du club de modélisation, et de l'apprentissage coopératif que favorisent les conférences, je voulais incorporer la modélisation dans ma classe depuis un certain temps. J'ai



saisi ma chance dans le programme d'études sociales de 10^e année, où j'ai approfondi l'enjeu de la guerre du Vietnam étant donné l'intérêt des élèves sur le sujet, et je suis tombée sur l'une des plus grandes crises de réfugiés de l'histoire.

L'objectif de mes élèves serait d'occuper la fonction de Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et de résoudre le problème de la crise des réfugiés en Asie du Sud-Est dans les années 1970 et 1980. J'allais emmener les trois blocs de la modélisation (120 élèves au total) à l'Asia Pacific Hall du Wosk Centre for Dialogue à Vancouver pour une journée entière, en espérant qu'ils parviennent à rédiger et à faire adopter une résolution viable.

J'ai cependant appris que la modélisation de l'ONU peut avoir un sens plus profond pour les élèves que je ne le pensais, et d'une manière qui ne s'évalue pas vraiment. Comment mettre en chiffre le moment où une élève, habituellement très timide, vient me voir pendant une pause, *tout sourire*, pour me demander si je l'ai vue parler au micro et si j'étais fière de ce qu'elle avait dit? Ou lorsqu'un élève ayant un plan d'intervention individualisé complet se voit accorder le discours d'ouverture de sa délégation parce que son groupe voulait s'assurer que je lui «donne une bonne note» et qu'il a été félicité par deux membres du groupe pour son bon travail une fois assis? Même le fait de porter un costume avec le rehaussement de la confiance qui l'accompagne a eu un rôle à jouer.

Les garçons, en particulier, voulaient que je voie leurs nouveaux costumes – on pouvait voir qu'ils se sentaient assez pimpants – et certains m'ont dit que leur père les avait emmenés magasiner juste pour l'occasion.

Les élèves ont été notés sur la qualité de la participation de leur pays et de leur document de position. Il était plus difficile que je ne le pensais de noter la performance comme telle parce que j'étais souvent emportée dans les débats. J'ai adoré entendre leurs envolées oratoires et les voir prendre tellement de confiance dans leur rôle qu'ils ont pu se lancer des pointes d'un côté à l'autre de la pièce. «La délégation de la Chine souhaite rappeler à la délégation de la Thaïlande qu'il est hypocrite de nous faire la leçon sur l'éthique alors qu'elle a repoussé les réfugiés vers l'océan où ils ont été assassinés par des pirates!»

Au départ, beaucoup de mes élèves pensaient qu'il serait plus facile de représenter la position éthique selon laquelle les réfugiés devraient, bien sûr, être aidés. Ils ont cependant appris à quel point il est difficile d'atteindre ce degré d'altruisme. Ils devaient prendre en considération la géographie, l'économie interne et externe, le spectre politique, les alliances et l'histoire, sans parler de la personnalité de leurs camarades de classe et du désir inné de «gagner». Lors des caucus non modérés, les élèves se sont retrouvés à se quereller à propos de la politique économique et des alliances historiques, et j'ai

pu entendre des répliques telles que : «Je me fiche que ce soit une bonne idée! Je ne parraine *pas ça*! Vous nous avez bombardés, *deux fois*!» Chaque délégation voulait que la résolution qu'elle avait parrainée soit celle qui a été adoptée à la fin de la journée, même si aucun point n'était accordé à cet effet.

Les élèves s'investissaient à fond dans la chose. Je me souviens qu'à la pause du dîner, j'ai rencontré un grand groupe d'élèves dans le même restaurant de ramen où les autres enseignants et moi sommes allés manger. Ils y tenaient une «réunion secrète», espérant qu'ils étaient *les seuls* à avoir pensé à travailler à ce moment-là. Le principal commentaire de mes élèves concernait le manque de temps, même si nous avons été au Centre Wosk pendant cinq heures.

Leurs résolutions finales comportaient de multiples facettes et comprenaient des éléments tels que le financement du programme de départs légaux, une initiative de passage organisé pour les expatriés, un programme de formation des réfugiés sur les pays d'accueil afin d'optimiser leur intégration et un travail humanitaire pour garantir la sécurité des camps de réfugiés et l'enregistrement des réfugiés.

Comment y suis-je parvenue? Toute l'unité a dû être construite autour de la modélisation de conférence de l'ONU. Outre le contexte historique essentiel pour préparer le terrain, avant l'événement principal, les élèves

devaient, individuellement, remettre un document de position, afin de s'assurer qu'ils avaient chacun effectué un minimum de recherches sur la position de leur pays avant d'entamer les travaux de la commission. J'ai prévu quelques jours de travail en bloc pour que les enfants puissent se faire une idée des personnes qui feraient de bons alliés et créer un classeur de ressources en ligne contenant tout ce dont ils pourraient avoir besoin en commission : documents juridiques, lois, articles, informations de base sur eux-mêmes et sur d'autres pays et idées de résolutions.

Nous avons également pratiqué en classe l'étiquette à suivre pour prendre la parole dans une modélisation de base de l'ONU en annonçant nos bonbons préférés : «La délégation de X voudrait déclarer que son bonbon préféré est X, parce que...» Puis, on attaquait les décisions des autres équipes. Mais rien ne pouvait vraiment préparer les élèves au moment où ils sont entrés au Wosk Centre tôt ce matin-là. Ou au moment où ils se sont rendu compte que le microphone devant eux était allumé et qu'on attendait d'eux qu'ils disent quelque chose d'intelligent. Un élève, stupéfait de la taille de la pièce, s'est exprimé en riant : «Madame Selzer, c'est pour de vrai!»

Alors, pourquoi se donner tant de mal? Les enfants diront, oui, que c'est quelque chose d'amusant, mais la modélisation de l'ONU encourage également le développement de compétences telles que le leadership, la résolution de problèmes et la coopération. Bon nombre d'élèves qui ont fait la modélisation aboutiront en sciences politiques à l'université et deviendront des activistes. Mais quel que soit le domaine d'étude de nos élèves, en cette ère de mondialisation, ils devront interagir avec des personnes du monde entier ayant des visions du monde différentes. Les problèmes qui surviennent à l'autre bout du monde ont un effet direct sur nos vies et nos sociétés. Si notre monde a besoin de quelque chose en ce moment, c'est bien de jeunes gens empathiques, créatifs et dotés d'un esprit critique, qui ont appris à influencer et à négocier, et qui ont la passion d'apporter des changements concrets.

JESSICA SELZER est enseignante d'études sociales à l'école secondaire Rockridge de West Vancouver, en Colombie-Britannique, depuis 2010 et parraine le club de modélisation de l'ONU depuis 2013.



Un Canada doux, mais persuasif : portrait d'ambassadeurs canadiens de renom

Par Carolyn Cooper



Les diplomates et le personnel du service extérieur du Canada ont des affectations de toutes sortes dans les consulats, les ambassades et les hauts-commissariats du monde entier ainsi que dans des missions permanentes auprès de forums comme les Nations Unies (l'ONU).

En tant que membre fondateur de l'ONU, le Canada a toujours été un participant actif à l'organisation multilatérale et, selon Affaires mondiales Canada, nous avons actuellement «sept missions diplomatiques accréditées auprès de l'ONU». Le diplomate de haut rang qui dirige chacune de ces missions est l'ambassadeur, ou le représentant permanent, responsable de veiller à l'atteinte des objectifs de la politique étrangère du Canada.

Le chef de la mission de l'ONU est le représentant permanent au siège des Nations Unies à New York, dont le travail consiste à utiliser «la diplomatie, la négociation et l'analyse des activités des Nations Unies [pour] promouvoir les intérêts du Canada et [renforcer] les piliers de l'ONU, à savoir le développement international, la paix et la sécurité ainsi que les droits de la personne». En raison du rang qu'il occupe, l'ambassadeur du Canada auprès de l'ONU est souvent considéré comme le visage de la diplomatie canadienne et teinte le poste de ses valeurs personnelles et du style qui lui est propre.

Voici quatre ambassadeurs canadiens qui ont influencé la façon dont la diplomatie canadienne se déploie sur la scène mondiale.

GEORGE IGNATIEFF

Lorsque George Ignatieff a été nommé représentant permanent auprès de l'ONU en 1966, il avait déjà passé plus de vingt ans dans le service extérieur canadien. Au cours de cette période, il a contribué à établir la réputation du Canada, celle d'un pays qui favorise les relations entre nations.



Ignatieff a commencé sa longue carrière diplomatique au ministère des Affaires étrangères en 1939 aux côtés de Lester Pearson au Haut-commissariat du Canada à Londres. Après avoir rejoint l'Artillerie royale et travaillé dans le renseignement, Ignatieff a été nommé délégué du Canada à la Croix-Rouge internationale pendant la guerre. Comme Pearson, Ignatieff a été horrifié par la dévastation humaine et économique de la Deuxième Guerre mondiale et s'est promis de travailler à maintenir la paix et la stabilité dans le monde. Il était convaincu qu'une organisation mondiale fondée sur des règles comme l'ONU était essentielle pour que les nations aient recours à des moyens pacifiques de régler les conflits. C'était également dans l'intérêt du Canada, qui était une puissance de calibre moyen disposant d'un solide réseau d'agents du service extérieur.

Avant d'être nommé ambassadeur de l'ONU, Ignatieff a travaillé en étroite collaboration avec le premier ambassadeur du Canada auprès de l'ONU, le général Andrew McNaughton, et a été ambassadeur en Yougoslavie de 1956 à 1958, puis représentant permanent auprès de l'OTAN en 1963. «C'était un ambassadeur typiquement canadien, affirme Adam Chapnick, professeur au département d'études de la défense du Collège militaire royal et directeur adjoint de l'enseignement au Collège des Forces canadiennes. C'était un artisan des relations entre pays, il avait de bons contacts, il était posé, il était généralement bien aimé et très estimé.»

Pendant la guerre froide, continue Chapnick, «les petites escarmouches étaient difficiles à complètement éviter dans les circonstances, mais ce qu'on craignait vivement, c'est que les grandes puissances se fassent la guerre, ce qui aurait mené à un conflit nucléaire. La paix était donc idéale, mais la stabilité et l'ordre étaient

les grands objectifs. Nous avons ainsi pu faire valoir nos intérêts grâce à un ordre fondé sur des règles où les meilleurs négociateurs se sont imposés.»

Chapnick ajoute que «très souvent, les plus grandes réalisations des petites puissances à l'ONU ne laissent pas de traces dans les livres de records. La diplomatie est souvent tout en nuances, et Ignatieff était extrêmement efficace sur ce plan.» Il souligne le travail d'Ignatieff qui a organisé une série de négociations «non officielles» pour libérer les otages après la capture du navire-espion états-unien *Pueblo* par la Corée du Nord en 1968. «C'est le genre de situations où excellait le Canada, en faisant appel aux relations qu'il avait pour résoudre des problèmes que d'autres n'arrivaient pas à résoudre.»

Ignatieff a travaillé avec l'ONU jusqu'en 1972, et a été particulièrement actif dans les efforts de désarmement. Il a été nommé Compagnon de l'Ordre du Canada en 1973 et a reçu la médaille Pearson pour la paix de l'Association canadienne pour les Nations Unies en 1984.

STEPHEN LEWIS

En 1984, le premier ministre progressiste-conservateur Brian Mulroney en a surpris certains en nommant Stephen Lewis, l'ancien chef du Nouveau parti démocratique de l'Ontario, comme représentant permanent du Canada auprès de l'ONU. Bien que très éloignés l'un de l'autre sur le spectre politique, les deux hommes, affirme Lewis, ont trouvé un terrain d'entente dans leur accord sur l'engagement international du Canada, dans un monde qui connaissait des crises humanitaires et sanitaires sans précédent au cours des années 1980.

Dès le début, dit Lewis, Mulroney a clairement indiqué que la libération de Nelson Mandela et la fin de l'apartheid en Afrique du Sud étaient deux de ses plus grandes priorités. «C'est donc devenu important pour tous les acteurs concernés de mener à terme cette mission. Ce fut la même chose pour la famine en Éthiopie.» En conséquence, Lewis dit qu'il a eu droit à une autonomie accrue dans la façon d'atteindre ses objectifs de politique étrangère. «C'était un privilège spécial, ce qui était assez



inhabituel. L'ambassadeur est, dans une large mesure, dépendant du service extérieur à Ottawa et du bureau du premier ministre. Mulroney m'a permis de dire et de faire des choses beaucoup plus modulables et interventionnistes que ce que font habituellement les ambassadeurs.»

Pour Lewis, «c'était agréable de faire partie de l'ONU. C'était tellement fascinant de s'asseoir avec l'ambassadeur de Singapour un jour et l'ambassadeur d'Égypte le lendemain, et de discuter de sujets qui allaient être soumis à l'Assemblée générale ou au Conseil de sécurité. Et c'était un réel privilège de côtoyer tant de cultures et de valeurs différentes.» L'excellente réputation diplomatique du Canada dans les années 1980 a également ouvert des portes. «On voyait que nous avions nos principes, on nous percevait progressistes, fiables et accessibles, explique Lewis. Nous avons une excellente réputation étant donné nos interventions pour le maintien de la paix, notre aide officielle au développement et nos capacités multilatérales.»

Lewis a occupé le poste de représentant permanent jusqu'en 1988, puis celui de directeur exécutif adjoint de l'UNICEF en 1995, et d'envoyé spécial des Nations Unies pour le VIH/sida en Afrique en 2001. «Ce sont ces expériences qui m'ont fait comprendre qu'on pouvait vraiment faire des gains au niveau international si on passait par les bonnes personnes et si on savait manier le lutrin. Nous pouvions vraiment aller loin avec le multilatéralisme.»

Après son travail avec l'ONU, Lewis a cofondé le groupe de défense international AIDS-Free World et la Stephen Lewis Foundation qui aide les personnes touchées par le VIH/sida en Afrique. Il a été nommé Compagnon de l'Ordre du Canada en 2002 et a reçu la médaille Pearson pour la paix en 2004.

Lewis estime que la réputation du Canada à l'ONU a été ternie ces dernières années, car «nous avons commencé à faire plus de rhétorique que d'actions concrètes». Il affirme du même souffle cependant que des réformes sont nécessaires au sein de l'ONU. «L'ONU est actuellement dans un état très précaire : le Conseil de sécurité ne fonctionne pas parce que les cinq membres permanents utilisent leur veto sans discernement en fonction



LESTER B. PEARSON



Lester B. Pearson, 14^e premier ministre du Canada, était fonctionnaire et diplomate avant d'entrer en politique. Pendant son mandat d'ambassadeur du Canada aux États-Unis en 1945, Pearson a participé à la création de l'ONU et de

l'OTAN. Il croyait profondément à l'importance du maintien de la paix et de la stabilité mondiale.

Bien que Pearson n'ait jamais été officiellement l'ambassadeur du Canada auprès de l'ONU, il a travaillé en étroite collaboration avec l'organisation tout au long de sa carrière. En 1956, alors qu'il était secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, Pearson a proposé la première Force d'urgence des Nations Unies, une armée multinationale de maintien de la paix, comme solution au conflit qui s'intensifiait rapidement entre l'Égypte, Israël, le Royaume-Uni et la France au sujet du canal de Suez. La force de l'ONU a réussi à maintenir le cessez-le-feu pendant que les combattants se retiraient et est restée en Égypte jusqu'en 1967. Pearson a reçu le prix Nobel de la paix en 1957 pour avoir établi la tradition de maintien de la paix qui se poursuit aujourd'hui.



CANADA



de leurs propres intérêts. Cependant, l'autre facette de l'ONU, les fonds et programmes et les agences spécialisées comme l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial, fonctionne souvent à merveille. Ces gens font un travail remarquable sur le terrain. L'ONU en fait beaucoup pour maintenir le monde en marche et c'est là toute la beauté du multilatéralisme.»

LOUISE FRÉCHETTE

Diplomate de carrière, Louise Fréchette a travaillé dans des ambassades et des missions dans le monde entier, notamment en Grèce, en Suisse et en Argentine, avant d'être nommée représentante permanente du Canada auprès de l'ONU en 1992.

L'intérêt de Fréchette pour la diplomatie internationale s'est manifesté alors qu'elle fréquentait l'université à Montréal et en Belgique. «Je voulais découvrir le monde. Dans le processus, je me suis rendu compte, en particulier quand il est question de véritable diplomatie multilatérale, qu'on abordait des questions majeures qui ont des conséquences mondiales et que des enjeux complexes peuvent demander d'avoir à travailler avec des personnes de toutes sortes d'origines et de milieux. C'est très stimulant pour moi.»

À l'époque, se souvient Fréchette, l'ONU était un lieu très collégial et la réputation du Canada permettait de nouer facilement des liens. «Pour faire mouche dans un environnement multilatéral, je m'employais à forger des liens avec mes homologues et à essayer de les connaître personnellement, d'être une sorte d'amie à qui on parle, dit-elle en riant. Je dirais que c'est assez représentatif de ce que fait typiquement le Canada dans un contexte multilatéral, parce que nous ne sommes pas une grande puissance, nous ne gagnons pas en intimidant ou en jouant au loup solitaire.»

Malgré les conflits en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, Fréchette affirme qu'il y avait beaucoup de coopération diplomatique entre les nations dans les années 1990. Le contexte était intéressant et stimulant : la fin de la guerre froide, l'évolution du monde en

développement. Notre politique à l'époque était très axée sur le renforcement de l'ONU, et le Canada voulait qu'on le voie comme un pays entièrement engagé.»

Fréchette était une ambassadrice très active. «En matière de maintien de la paix, il y a eu beaucoup de réformes politiques, et les opérations fusaient de partout, se souvient-elle. J'ai fait partie d'une équipe qui a mené toutes sortes de réformes pour améliorer la fourniture de l'aide humanitaire par l'ONU. J'ai collaboré étroitement avec la représentante des États-Unis, Madeleine Albright, à la recherche d'une solution pour le déploiement de la mission de l'ONU en Haïti. Il n'y avait pas de répit!»

Après avoir été sous-ministre de la Défense nationale du Canada de 1995 à 1998, Fréchette est retournée à l'ONU en 1998 en tant que première secrétaire générale adjointe, un poste créé par le Secrétaire général Kofi Annan dans le cadre des réformes de l'organisation. Elle est restée en poste jusqu'en 2006 et a depuis continué à travailler avec des organisations caritatives mondiales telles que CARE et des groupes de réflexion internationaux comme la Global Leadership Foundation.

Depuis le début des années 2000, Fréchette affirme que les réalités géopolitiques, y compris la montée en puissance des pays du BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine), ont considérablement modifié la dynamique de l'ONU. «Ce que nous voyons aujourd'hui, ce sont des conflits et confrontations impliquant la Chine, la Russie et les États-Unis, une rivalité qui se joue en grande partie au sein du Conseil de sécurité. C'est ce qui fait les gros titres, et on a donc l'impression que l'ONU est totalement paralysée. Mais ce n'est pas tout à fait vrai. L'ONU est impliquée et active dans toutes les sphères d'activité humaines et sur de nombreux plans.»

Fréchette croit aussi fermement que la valeur que confère à l'ONU son statut d'institution multilatérale l'emporte de loin sur les problèmes qui l'affligent. «L'autre solution serait l'imposition des règles par les plus forts, et ce n'est pas dans l'intérêt de la grande majorité des pays, dit-elle. Il y a beaucoup d'enjeux à dimension mondiale qui nécessitent une coopération mondiale, et il faut pour ce faire un endroit où tout le monde peut se réunir. Je ne dis pas que l'ONU ne peut pas être réformée ou n'en a pas besoin, mais pour moi, ce n'est pas la pérennité de l'institution, mais la pérennité du concept de coopération multilatérale qui ressort.»



En juillet 2020, l'ancien premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, a été nommé représentant permanent auprès de l'ONU. Rae a passé quarante ans en politique provinciale et fédérale, notamment en tant que chef intérimaire du Parti libéral fédéral. Il est Compagnon de l'Ordre du Canada et membre de l'Ordre de l'Ontario. Depuis qu'il a quitté la vie politique en 2013, Rae a été l'envoyé spécial du Canada au Myanmar pour enquêter sur la crise des Rohingyas et les affronts aux droits de la personne qui y sont liés ainsi que l'envoyé spécial pour les questions humanitaires et les réfugiés.



Lors d'une conférence de presse d'Affaires mondiales Canada annonçant sa nomination, Rae a rappelé que son père avait travaillé dans le service extérieur canadien pendant 40 ans et comme ambassadeur auprès de l'ONU à New York et à Genève. «Donc, pouvoir travailler au même endroit que mon père et poursuivre une très belle tradition, c'est un honneur pour moi.»

Il a également souligné que l'un des objectifs de son mandat serait de rétablir le lien entre les Canadiens et notre héritage en diplomatie internationale. «Beaucoup de Canadiens me disent : “Pourquoi ne pas consacrer notre temps à notre cause, le Canada, au lieu d'aider les autres?” Mais nous devons comprendre que la sécurité et la prospérité du Canada passent par une contribution à l'échelle internationale. Et notre contribution est d'autant plus importante dans un contexte où la santé, les conditions de vie, la stabilité financière et la sécurité politique sont particulièrement problématiques dans le monde. Ce sera mon travail numéro un : convaincre les Canadiens de l'importance de ce que nous essayons de faire et aussi persuader le plus grand nombre possible de pays que nous devons travailler ensemble pour renforcer, renouveler, reconstruire un ordre mondial qui fonctionne.»



Qu'il aide à négocier des traités de paix entre les nations ou qu'il organise la livraison de nourriture et d'aide médicale aux réfugiés, l'ambassadeur de l'ONU est considéré comme le médiateur mondial du Canada. La façon dont il établit et cultive les relations multilatérales avec ses pairs de l'ONU influence pour beaucoup la position du Canada dans le monde ainsi que notre capacité à mener à bien notre politique étrangère. En fin de compte, il constitue un lien diplomatique essentiel, bien que parfois invisible, entre les nations. «Les ambassadeurs canadiens ont toujours travaillé aux côtés de leurs collègues d'autres pays pour chercher à améliorer le fonctionnement de l'ONU, dit Fréchette, et pour s'assurer que les décisions négociées contribuent au bien-être mondial, et pas seulement à la réalisation d'objectifs canadiens.»

CAROLYN COOPER est une rédactrice et correctrice indépendante vivant à Kawartha Lakes en Ontario.

Sources des photos : Stephen Lewis par Alexis MacDonald. George Ignatieff par orthodoxcanada.ca.



Une leçon sur l'empathie : les réfugiés et les droits de l'enfant de l'ONU

Par Michelle Watrin

«**T**rès bien Rubin, peux-tu lire la rubrique sur les droits de l'enfant du site de l'UNICEF?» C'était en septembre 2015 et la nouvelle année scolaire commençait comme d'habitude, avec des notions sur la pauvreté et les inégalités dans le monde dans laquelle j'aborde les droits de l'enfant des Nations Unies.

L'école où j'enseignais à l'époque était située dans le centre-ville d'Abbotsford, en Colombie-Britannique. J'avais des élèves de diverses cultures avec un large éventail de visions du monde. Ma classe m'a laissé une impression de dynamisme et de gentillesse au premier coup d'œil, mais je savais d'emblée qu'elle ne serait pas de tout repos à gérer. Notre école avait l'habitude de garder le même enseignant avec le même groupe pour deux années consécutives; dans ce cas-ci, j'étais leur enseignante pour la sixième et la septième années. J'ignorais encore que ce qui a commencé comme un simple plan de leçon allait se transformer

en un périple de deux ans et l'une des expériences d'enseignement les plus incroyables de ma carrière.

Rubin, un élève pétillant et toujours souriant, se met à lire. «Chaque enfant a un droit à la santé, à l'éducation et à la protection et chaque société a intérêt à accroître les opportunités de chacun dans la vie. Pourtant, sur toute la planète, l'égalité des chances n'est pas assurée pour des millions d'enfants, cela sans autre raison que le pays, le sexe ou les circonstances de leur naissance.»

Une discussion s'ensuit sur les différentes raisons pour lesquelles ce ne sont pas tous les élèves du monde qui peuvent aller à l'école. «L'année dernière, dans une course pour l'eau organisée par mon école, nous avons appris que des filles en Éthiopie devaient s'absenter de l'école pour aller chercher de l'eau à pied», raconte Taryn.

«Chanceuses!», s'écrie Rubin, non sans provoquer quelques rires. Je souris avec eux et leur demande : «C'est

ce que vous considérez comme de la chance? Pensez à la vie que vous auriez si notre pays n'avait pas autant de chance que les autres. Nous avons gagné à la loterie de la vie. Nous sommes nés au Canada, un pays pacifique, prospère et compatissant où nous n'avons pas à nous soucier de l'eau potable ou de la guerre, par exemple.»

«Ouais, j'ai entendu dire que nous avons la meilleure eau au monde!», dit Emily. C'est vrai, notre eau avait été sacrée meilleure eau au goût dans le monde, ce qui avait fait les manchettes.

«Oui, alors rendez-vous bien compte à quel point c'est facile de pouvoir ouvrir un robinet le matin pour boire de l'eau, vous brosser les dents et préparer votre gruau. Maintenant, pensez à une vie où il faut marcher des kilomètres et des kilomètres pour aller chercher de l'eau. Ou encore, à une vie où il faut traverser une zone de guerre pour aller à l'école. C'est ce que font les enfants de votre âge aujourd'hui en Syrie.»

Au cours des semaines suivantes, nous nous sommes servis des droits de l'enfant des Nations Unies comme tremplin pour les élections fédérales canadiennes de cette année-là en discutant des différents régimes gouvernementaux des pays du monde entier. Les élèves ont montré un vif intérêt pour les élections, en particulier pour Justin Trudeau, qui, selon ses adversaires politiques, n'était «tout simplement pas prêt, mais avait de beaux cheveux». Les enfants ont ri de ces publicités et ont été étonnés de voir que les «vieux politiciens» avaient le sens de l'humour.

Pendant cette période, le monde et mes élèves ont été bouleversés par l'image d'un jeune Syrien noyé, échoué sur une plage alors qu'il tentait de s'échapper vers la Grèce. En conséquence, Trudeau a fait la promesse, dans le cadre de sa campagne, de faire venir 25 000 réfugiés syriens au Canada avant Noël, qui n'était que dans deux mois.

Après quelques recherches et discussions réfléchies, chaque élève a reçu un papillon sur lequel écrire l'émotion qu'il ressentait le plus par rapport aux réfugiés qui arrivent, et nous devions le coller dans notre babillard dans la colonne POUR ou la colonne CONTRE. À la fin du sondage, les résultats étaient de 50-50.

Si j'ai été heureuse de lire les commentaires du genre «C'est la façon canadienne d'aider les autres», d'autres messages m'ont plutôt découragée. «Ils pourraient faire entrer de nouveaux virus», ou comme l'a écrit Rubin, «Trudeau s'inquiète de ne pas pouvoir tenir sa promesse d'en accueillir 25 000 d'ici Noël, mais il ne pourra pas

faire toutes les vérifications nécessaires d'ici là». Il est clair que mes élèves avaient vu et absorbé la couverture médiatique récente des épidémies d'Ebola en Afrique et de la série d'attaques terroristes en Europe. C'était des sentiments à l'état brut, mais bien réels. J'ai aimé qu'ils soient honnêtes, mais je me suis demandé si je pouvais les aider à développer une certaine compassion ou empathie envers ces réfugiés.

Nous avons continué à suivre les nouvelles et avons vu les réfugiés syriens commencer à arriver au Canada en déterminant chaque fois où on en était par rapport à la promesse de Trudeau. M'appuyant sur les intérêts des élèves, j'ai fabriqué des résultats d'apprentissage dans une unité de mon cru sur ce que ce serait de vivre dans un camp de réfugiés. Les vidéos de l'UNICEF sont devenues nos manuels scolaires, alors que nous regardions la terre et la poussière voler autour des jeunes enfants qui sautaient à la corde et jouaient avec rien de plus que des cailloux et des seaux, jour après jour, en attendant que leur pays retrouve la paix. Les réfugiés expliquaient, avec l'aide d'interprètes de l'UNICEF, qu'ils vivaient dans des tentes, attendaient le camion de livraison d'eau chaque jour, ne mangeaient de la viande qu'une fois par semaine et partageaient l'accès à une cuisine de fortune avec de nombreuses autres familles. Certains camps avaient de la place pour une école, d'autres non. Mes élèves ont pu constater par eux-mêmes que certains enfants étaient privés de leurs droits.

À la fin de l'année, je voulais que mes élèves se mettent à la place d'un réfugié. Je leur ai assigné un exercice de rédaction dans lequel ils devaient faire semblant qu'ils vivaient dans un camp de réfugiés et expliquer



leur réaction en recevant la nouvelle qu'ils avaient été choisis pour venir au Canada. Les dissertations étaient bonnes, mais je n'étais pas sûre que les élèves qui avaient des réserves aient changé de point de vue. Je me disais qu'au moins, on leur donnait la possibilité de mieux comprendre la situation.

C'était maintenant le premier jour d'école à l'automne 2016 et j'enseignais une fois de plus aux mêmes élèves avec l'habituel influx de nouveaux enfants. Deux d'entre eux, un garçon et une fille, étaient manifestement originaires d'un autre pays, avec des indices laissant croire que c'était au Moyen-Orient (teint sombre, hijab). J'ai remarqué que la fille avait une dent cassée à l'avant et ne pouvait pas très bien bouger son bras droit. Le garçon portait un jean et un T-shirt Twilight.

En leur souhaitant la bienvenue, j'ai rapidement compris que l'anglais n'était pas leur langue maternelle ou une langue qu'ils maîtrisaient très bien. Il en savait plus qu'elle, cependant, et a fait quelques traductions. Leurs yeux curieux et contemplatifs, ils se sont assis parmi le reste des élèves, ont suivi les activités de la première journée du mieux qu'ils ont pu (beaucoup de gestes de ma part et de celle des autres élèves) et sont partis à la cloche. J'avais la tête qui tournait.

Au cours de notre réunion d'équipe cet après-midi-là, mes collègues et moi avons appris que notre école comptait six nouveaux élèves qui étaient des réfugiés syriens. Le district comptait plusieurs nouvelles familles syriennes et a décidé de les affecter à différentes écoles afin de ne pas surcharger le programme d'apprentissage de l'anglais d'une même école. On nous a dit de ne rien demander aux élèves syriens sur leur passé, car ils peuvent être traumatisés. «Traitez ces enfants avec compassion, faites en sorte qu'ils se sentent en sécurité et qu'ils fassent partie de la classe pour l'instant», nous a-t-on dit. Leur langue maternelle était l'arabe et le district avait engagé un interprète pour nous aider si nous avions besoin de parler avec leurs familles.

Nous n'avions jamais eu d'élève en apprentissage de l'anglais en première année dans notre école, et encore moins en sixième année. Moi-même, notre enseignante d'aide à l'apprentissage de l'anglais et d'autres collègues avons fait de notre mieux pour aider ces élèves. Mais honnêtement, il y a eu de ces moments où je n'ai pas pu les aider pendant les leçons que je devais donner pour répondre aux besoins des autres élèves de la classe.

Au cours des mois qui ont suivi, voir la plupart de mes élèves faire tout leur possible pour aider ces deux enfants et se lier d'amitié avec eux m'a grandement fait du bien. Les filles ont aidé la fille syrienne, Kalilah, à réaliser des cartes aide-mémoire en anglais, et les garçons admiraient les talents au soccer de Mirhan, le garçon syrien.

Trois mois après le début de l'année scolaire, une femme du programme d'apprentissage de l'anglais de notre district est venue rencontrer des enseignants qui avaient des élèves réfugiés syriens dans leurs classes. Nous avons appris qu'ils vivaient tous dans un hôtel en attendant de trouver un logement permanent. Et pour la première fois, j'ai appris que de nombreuses familles désiraient ardemment retourner en Syrie. Je croyais naïvement qu'ils voudraient vivre au Canada, un pays de liberté et de paix, pour toujours. Mais les pièces du casse-tête se mettaient en place : ils voulaient les maisons et les membres de leur famille qu'ils avaient laissés derrière eux. Combien il doit être difficile de venir apprendre une nouvelle langue tout en essayant de trouver un emploi pour subvenir aux besoins de sa famille!

Souvent, le matin, je réfléchissais en regardant mes élèves chanter notre hymne national. Mirhan, qui était un peu plus petit que la plupart des élèves de septième année, s'est mis au garde-à-vous et a fixé respectueusement le drapeau. Je ne pouvais qu'imaginer comment, derrière ses yeux avides, cette tradition scolaire quotidienne devait être aigre-douce : un sentiment de soulagement de vivre en paix, mais aussi une anxiété quant à l'avenir de sa famille. Il a cinq frères et sœurs et ses deux parents ont eu du mal à trouver un emploi même après près d'un an au Canada. Les compétences de Mirhan se sont très bien développées, et nous l'avons tous félicité après sa présentation Google devant la classe sur l'invention mésopotamienne du char. Il était impatient d'essayer d'apprendre ce que les autres enfants apprenaient. Ses progrès étaient vraiment encourageants, et j'étais persuadée qu'il finirait par rattraper ses pairs. Il a même été considéré pour le groupe Where Everyone Belongs comme futur mentor de neuvième année.

Kalilah avait reçu quelques soins dentaires et médicaux, et elle souriait beaucoup certains jours. Les autres jours, elle était

clairement inconfortable. Nous avons découvert qu'elle avait vécu la plus grande partie de sa vie dans un camp de réfugiés avant de venir au Canada et qu'elle n'avait pas pu aller à l'école. Notre enseignante d'anglais pour non-anglophones a appris qu'elle ne connaissait pas l'alphabet de sa langue maternelle; il n'est pas surprenant qu'elle ait eu du mal à apprendre l'anglais. Elle a également dit à certaines de ses camarades de classe que sa sœur était morte dans un attentat à la bombe. Les émotions étaient une fois de plus bien réelles, à l'état brut. Cependant, elle travaillait tous les jours dans ma classe et m'a atteint droit au cœur au dernier trimestre lorsqu'elle a créé une présentation Google qui comportait la note la plus simple, mais la plus chère à mes yeux : «Merci, Madame l'enseignante.»

Au cours des dernières semaines de notre septième année ensemble, j'ai eu l'occasion de parler avec Rubin lors d'une promenade en nature pour notre activité physique quotidienne. Je lui ai posé des questions sur ses deux camarades de classe syriens, et lui ai rappelé l'appréhension qu'il avait au départ à faire venir des réfugiés au Canada.

Il a répondu en gloussant : «Ils sont super. Ils me rappellent que le Canada est un pays de paix. Je suis content qu'ils soient en sécurité ici. Et Mirhan est tellement bon au soccer!» Sans questionnaire ni test, Rubin et mes autres élèves ont dépassé mes attentes d'apprentissage concernant l'importance des droits de l'enfant. Ils ont tout naturellement fait un lien entre les expériences de leurs camarades syriens et les leçons sur l'ONU. Et leurs perspectives changeaient à mesure que leur empathie grandissait. Ce qui était au départ une simple leçon d'études sociales est devenu beaucoup plus.

* Les noms des élèves ont été changés.

MICHELLE WATRIN est enseignante dans le district scolaire d'Abbotsford depuis plus de 20 ans. Passionnés de plein air, elle, son mari et ses quatre enfants aiment passer leur temps à faire du camping, du kayak, de la randonnée et du vélo. Elle enseigne actuellement en ligne pour le programme de transition de l'école intermédiaire Clayburn.



L'importance de l'OMS dans le monde

Par Alex Newman

À mesure que la pandémie de COVID-19 continue d'évoluer, elle touche tous les aspects de notre quotidien, de l'emploi à la santé en passant par l'éducation. Pour les enseignants, les bouleversements ont commencé en mars dernier lorsque les écoles ont fermé, les obligeant à trouver des solutions pour donner leurs cours en ligne.

Pour Renee Bucholtz, enseignante d'art et de technologie d'une école secondaire de Toronto, c'était pénible de ne pas être à l'école. Non seulement a-t-elle trouvé difficile d'adapter l'art à l'enseignement en ligne, mais l'interaction avec les élèves lui a vraiment manqué.

Et nous n'étions pas au bout de nos peines : cet été, les ministères provinciaux de l'Éducation ont annoncé que les cours reprendraient en personne en septembre. Si Bucholtz était heureuse de retourner en classe pour voir les élèves, à 61 ans, avec quelques problèmes de santé sous-jacents, elle est vulnérable. «C'est difficile, je me sens plus en sécurité en travaillant à la maison, mais plus heureuse en travaillant à l'école.»

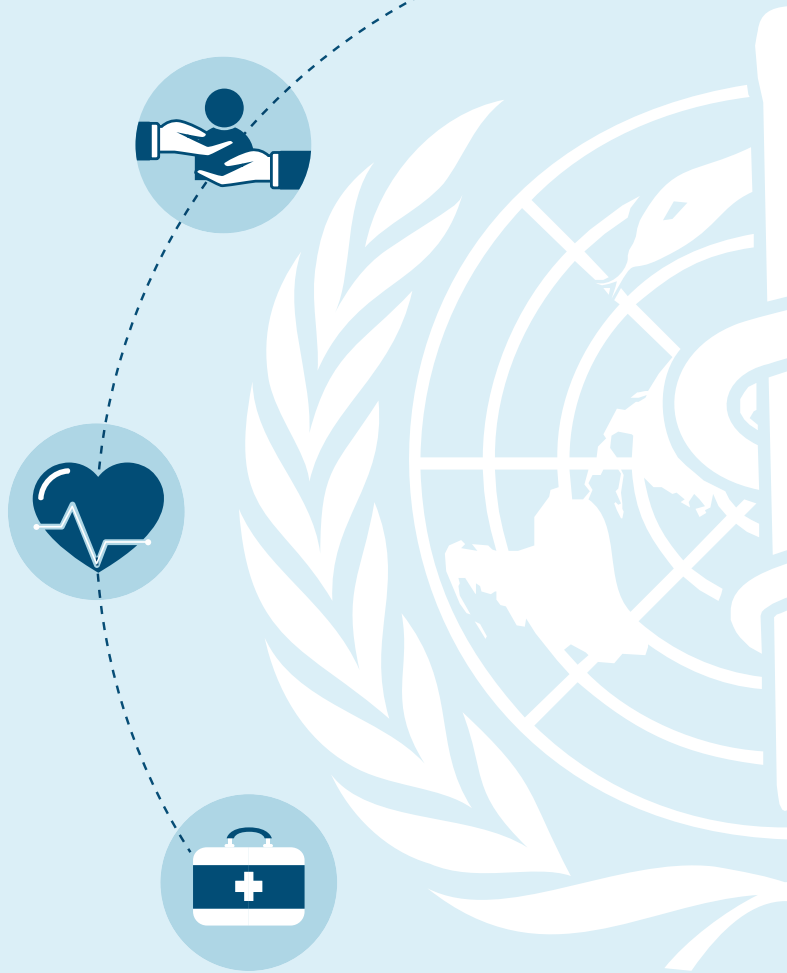
Le ministère de l'Éducation de l'Ontario a offert aux enseignants le choix de retourner en classe ou de continuer à la maison. Pour l'aider à prendre sa décision,

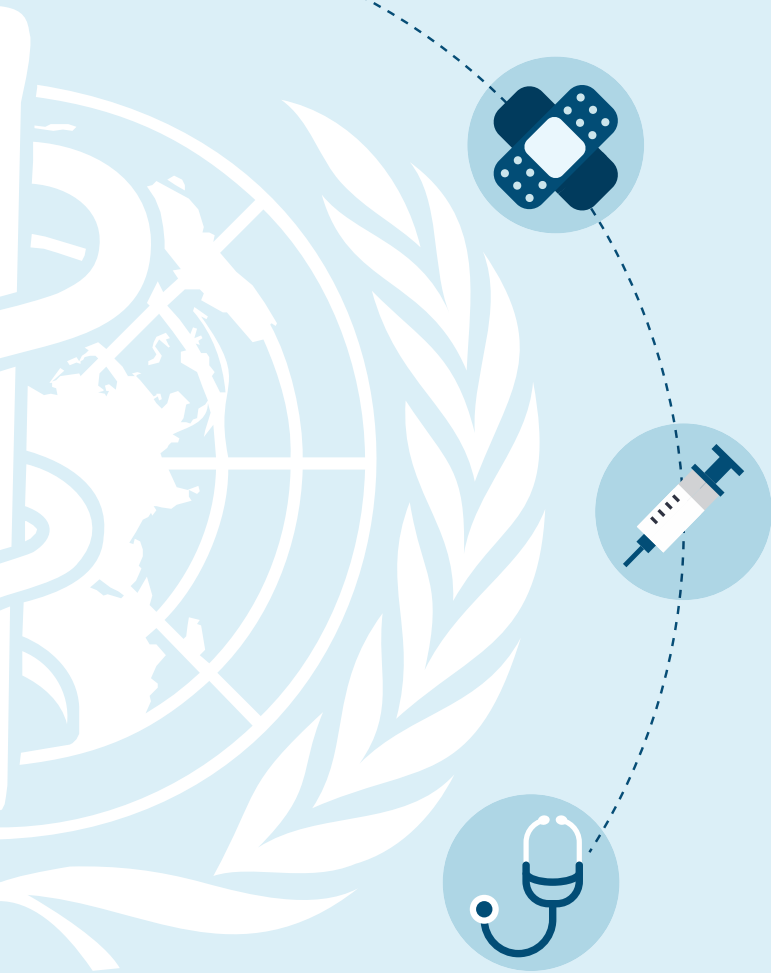
Bucholtz s'est tournée vers des collègues enseignants, les plus hauts responsables de la santé publique du Canada, des articles de publications respectées et divers fils de médias sociaux.

«J'allais sur Facebook demander conseil à des groupes d'enseignants d'Amérique du Nord et d'Europe, dit-elle. On parlait beaucoup dans le monde entier des moyens de rouvrir les écoles.» Mais elle a également passé du temps sur le site de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), car presque tout ce qu'elle a lu et entendu faisait référence à l'organisation.

Selon Maria Van Kerkhove, l'une des principales épidémiologistes de l'OMS, «il faut tenir compte de nombreux facteurs pour décider s'il faut ouvrir les écoles et comment les ouvrir. Il ne s'agit pas seulement de savoir si elles doivent ouvrir : le comment est tout aussi important. Les effets néfastes sont nombreux pour les enfants qui ne vont pas à l'école.»

Après trois ans de travaux, l'OMS a été créée en avril 1948 dans le giron des Nations Unies, et pendant une période de mondialisme idéaliste qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale. Elle œuvre pour la santé dans le monde entier, avec pour objectif de garantir à un milliard de personnes





supplémentaires une assurance maladie universelle. Elle croit fermement que «la santé est un droit et que tous devraient jouir du niveau de santé le plus élevé possible. Depuis lors, cette aspiration à une meilleure santé pour tous, partout, dicte les travaux de l'OMS.»

Cette même année, la Déclaration universelle des droits de l'homme a également été établie, déclarant que la santé était un droit fondamental. De même, l'OMS a reconnu que la santé est fondamentale pour atteindre la paix et la sécurité et dépend de la coopération la plus complète des individus et des États. L'organisation était convaincue qu'une bonne santé physique et mentale permettrait d'accroître la stabilité sociale et de réduire les incidences de la guerre, en d'autres termes favoriser la paix. Ces priorités rendent le rôle de l'OMS particulièrement important et pertinent dans la situation sanitaire mondiale actuelle, où la COVID-19 semble toucher de manière disproportionnée les régions les plus pauvres et les plus instables.

L'organisation tire ses informations de diverses ressources telles que les décideurs mondiaux, les organismes publics et les ministères. D'autres acteurs ont des relations avec l'OMS, notamment les

fondations, les organisations intragouvernementales et non gouvernementales, la société civile, les médias, les associations professionnelles et les centres de collaboration avec l'OMS.

Par exemple, il existe plus de 800 centres de collaboration avec l'OMS dans le monde entier, où l'OMS s'associe à des organisations comme l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et les Centres de contrôle et de prévention des maladies (CDC) des États-Unis. Le Canada, qui s'intéresse tout particulièrement aux déterminants sociaux de la santé, a travaillé en étroite collaboration avec l'OMS sur l'éradication de la tuberculose et de la polio ainsi que sur des initiatives en matière de santé maternelle. Et depuis 1956, la division de la grippe des CDC sert de centre de collaboration et est le plus grand centre mondial de ressources et de référence pour les interventions de santé publique visant à contrôler et prévenir la grippe pandémique et saisonnière.

Depuis que l'OMS a officiellement déclaré que la COVID-19 était une pandémie le 11 mars 2020 et qu'une réponse mondiale s'est ensuivie, les chercheurs et les scientifiques travaillent fébrilement pour trouver un vaccin. Mais le virus est si nouveau qu'il faut du temps, et les connaissances évoluent rapidement.

C'est là une situation qui influence certainement les enseignants, comme Renee Bucholtz, qui aimerait avoir plus d'informations. Comment les élèves adolescents se conformeront-ils à l'obligation de porter un masque? Comment les écoles plus anciennes peuvent-elles assurer une meilleure ventilation? Quels sont les risques d'infection et les taux de transmission chez les enfants?

Actuellement, l'OMS travaille avec les différents pays pour étudier la transmission de la COVID-19 dans les écoles. Ce qu'ils ont découvert au moment de la rédaction de cet article est que les enfants jusqu'à 18 ans représentent 8,5 % des infections signalées, même si ce groupe d'âge représente environ 30 % de la population mondiale. L'envergure plus importante des contacts que la plupart des enfants ont à l'école et dans la communauté doit être étudiée de manière plus approfondie afin de mieux évaluer le risque d'infection et de transmission. L'OMS recommande des précautions pour minimiser les risques, en particulier pour les personnes souffrant de maladies sous-jacentes telles que les maladies respiratoires chroniques, l'obésité, le diabète ou le cancer. Les périodes d'incubation des enfants sont

les mêmes, les symptômes apparaissant généralement environ 5 à 6 jours après l'exposition, même si le spectre va de 1 à 14 jours.

L'OMS admet que la transmission chez les enfants n'est pas bien connue, principalement parce que les enfants ont tendance à avoir des symptômes plus légers et moins nombreux. Les premières données suggèrent que le taux d'infection des adolescents est plus élevé que celui des jeunes enfants et certaines études suggèrent que la réouverture des écoles pourrait augmenter légèrement la transmission communautaire.

Ce qui en ressort, c'est que les écoles doivent communiquer étroitement avec les agences de santé publique. Et elles doivent imposer la distanciation physique, limiter les groupes d'âge mixtes, mettre en place des règles obligeant de rester à la maison en cas de symptômes et envisager des récréations et des dîners échelonnés ainsi que des options de dépistage à l'arrivée des enfants. Les élèves et les parents doivent être tenus informés des mesures de sécurité, y compris les vérifications de l'état de santé. Et les services essentiels tels que les repas scolaires et les aides psychologiques devraient être maintenus.

Bien que l'OMS ne fasse que recommander le port de masques, ceux-ci peuvent être obligatoires au niveau local ou national. Le site Web contient cependant

de nombreux conseils sur leur bon usage, la manière de les coudre et la différence de sécurité entre les masques en tissu et les masques médicaux.

Un autre facteur de réduction de la transmission est une bonne ventilation. L'OMS recommande, en plus de consulter des professionnels de la ventilation, d'ouvrir les fenêtres si possible, d'augmenter le pourcentage d'air extérieur jusqu'à 100 % et d'augmenter le débit d'air total dans les salles de classe. De même, il est bon d'augmenter les taux de ventilation par des moyens naturels ou mécaniques, de préférence sans recirculation de l'air. Et si l'air est recirculé, les filtres doivent être nettoyés régulièrement.

De nombreuses questions ont été soulevées sur les anticorps, l'immunité d'une personne après avoir contracté la COVID-19, la durée de l'immunité et l'attente avant d'avoir un vaccin efficace. Lors d'un premier point de presse, les responsables de l'OMS ont souligné que les premières études indiquent des niveaux d'anticorps contre la maladie plus faibles que prévu dans la population générale, ce qui signifie que la plupart des gens y restent sensibles.

Dans la course à la découverte d'un vaccin efficace, l'OMS préconise vivement une coopération mondiale et s'est prononcée contre le «nationalisme vaccinal», exhortant les dirigeants à partager leurs connaissances et leurs travaux.

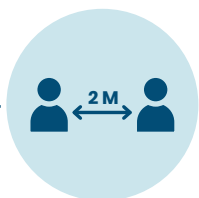


Si le monde partage ses connaissances et ses outils, déclare Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS, le monde se remettra plus vite ensemble et «la reprise économique pourra être plus rapide, et les dommages causés par la COVID-19, réduits».

Sur les questions de santé mondiale, l'OMS a sans doute le dernier mot. Cependant, ces derniers mois, l'organisation a été attaquée, et ses conseils ont été ignorés par certains pays.

Clare Wenham, professeure de politique de santé mondiale à la London School of Economics, a déclaré dans un article du *Guardian* en avril 2020 qu'alors que le virus continue sa progression implacable dans le monde, l'OMS avait perdu de son importance. C'est parce que «les pays ne pensent pas à réduire les chiffres à l'échelle mondiale, seulement ceux de leur population. L'OMS est une force mondiale, mais les gens ne pensent pas globalement.»

ALEX NEWMAN est rédactrice et correctrice à la pige à Toronto. Vous pouvez consulter son site Web à alexnewmanwriter.com (en anglais seulement).



Depuis sa création, l'OMS est responsable d'initiatives mondiales sans précédent dans le domaine de la santé publique :

1948 : Classification internationale des maladies

1950 : Protocole pour une utilisation responsable des antibiotiques

1952-1957 : Maître d'œuvre des campagnes mondiales de vaccination contre la polio qui ont conduit à sa quasi-éradication

1969 : Collaboration avec les États membres pour lutter contre le choléra, la peste, la fièvre jaune, la variole, la fièvre récurrente et le typhus

1974 : Apport de vaccins aux enfants du monde entier

1979 : Annonce de l'élimination de la variole grâce à une ambitieuse campagne mondiale de vaccination de 12 ans

1995 : Responsable de la réduction de la tuberculose et du sauvetage de plus de 37 millions de vies (chiffres de 2013)

2002 : Annonce d'une Europe exempte de polio

2006 : Réduction draconienne du nombre d'enfants de moins de 5 ans qui meurent

2009 : Collaboration sur les vaccins antigrippaux pour lutter contre le nouveau virus H1N1

2010 : Participation à une démarche d'assurance maladie universelle

2014 : Déploiement de milliers d'experts techniques, d'équipement et de personnel de soutien pour endiguer le virus Ebola en Afrique de l'Ouest

Une réalité bien réelle : enseigner la CDE

Par Nikita Griffioen

« **D**e quoi parlez-vous quand vous dites que nous, les mineurs, avons des droits? » Trente paires d'yeux interrogateurs me dévisagent. Les sourcils se froncent de confusion. « Les droits ne sont-ils pas une invention des adultes, pour les adultes? » J'ai entendu un élève marmonner. Même les élèves les moins attentifs m'accordaient toute leur attention, convaincus que je leur enseignais un mythe.

C'est la réaction que j'ai reçue lorsque j'ai présenté la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) à ma classe de sciences sociales de 9^e année. J'ai pris la décision sur un coup de tête de faire une leçon sur la CDE, pensant à tort qu'on passerait rapidement à d'autres sujets. Je me suis vite rendu compte que j'aurais à y consacrer bien plus de temps que je pensais.

Je ne dirais pas que leurs réactions ont été surprenantes. Si j'avais été l'une de ces élèves, j'aurais probablement dit la même chose. Quand je repense à mon enfance, je constate que je n'ai pas non plus été informée de mes droits à l'âge où il aurait fallu. La CDE n'a jamais été abordée dans mes études primaires ou secondaires. Si je n'avais pas suivi ce cours de justice sociale à l'université, je doute même que je connaisse l'existence d'une version pour enfants de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Après le choc de mes élèves, j'ai parlé à certains de mes collègues de leur expérience avec la CDE. À mon grand désarroi, mais sans surprise, l'écrasante majorité de mes pairs n'avait pas entendu parler de la CDE et ne l'avait pas enseignée. De même, j'ai demandé à mes autres classes si elles avaient entendu parler de la CDE, que ce soit à l'école ou ailleurs. Une fois de plus, la réponse a été négative.

La CDE est un traité entre pays visant à protéger les droits des enfants. Elle a été rédigée en 1989 et ratifiée par le Canada en 1991. Par extension, l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) est une organisation et une œuvre de bienfaisance qui défend ces droits par son travail humanitaire. Selon le site Web de l'UNICEF, la CDE constitue la déclaration des droits de l'enfant la plus



complète jamais produite et le traité international des droits de la personne le plus largement ratifié de l'histoire. Sur ce même site, l'UNICEF explique également que tous les droits sont liés, qu'ils sont tous d'égale importance et qu'ils ne peuvent être retirés aux enfants.

Il y a au total 54 articles dans la CDE. Voici les trois premiers :

- 1** Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans.
- 2** L'application de ces droits doit se faire sans aucune discrimination.
- 3** L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

Ce sont des articles sensés et simples avec lesquels toute personne raisonnable serait d'accord. C'est le quatrième article qui me pousse en fait à réfléchir : «Les Etats parties s'engagent à prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en œuvre les droits reconnus dans la présente Convention.» Autrement dit : «Faire des droits une réalité.»

C'est ici, au quatrième article seulement, que nous faisons défaut aux élèves et donc aux générations à venir. Comment nous y prenons-nous pour faire des droits une réalité? Comment les élèves devraient-ils savoir qu'ils ont des droits à faire respecter, de manière légale s'il le faut, s'ils n'en connaissent pas l'existence?

D'après la version pour enfants de la CDE, les enfants ont les droits suivants : le droit à une identité (article 8); le droit d'avoir des contacts avec leurs parents dans un autre pays (article 10); le droit au respect des opinions de l'enfant (article 12); l'accès à l'éducation (article 28); la protection contre le travail dangereux (article 32) et l'application du droit le plus favorable aux enfants (article 41). Ce ne sont que six articles sur l'ensemble du document, et ils semblent être des choses fondamentales que nous considérons comme acquises, mais ils illustrent à eux seuls le nombre de droits dont jouissent les enfants. Je sais que mes élèves ne peuvent pas s'imaginer vivre sans ces six droits, il est donc important pour eux et pour tous les mineurs de connaître tous leurs droits.

Travaillant dans ce qui est considéré comme une école en milieu défavorisé, je rencontre des élèves dont les droits sont souvent bafoués (bien que je doute que ce soit



exclusif aux milieux défavorisés). Que ce soit un adulte qui ne respecte pas sa vie privée (article 16) ou un élève qui a l'impression de ne pas pouvoir transmettre ses pensées librement (article 13), les mineurs sont constamment en présence de personnes qui outrepassent les limites. Et la plupart du temps, ces enfants ne savent pas qu'ils ont des recours. Ils ne savent pas que la manière dont ils sont traités est injuste conformément à la loi. Et la chose devient encore plus évidente à la lumière de droits tels que la «protection contre la violence» (article 19) et la «protection contre les mauvais traitements sexuels» (article 34). Les enfants qui se trouvent dans de terribles situations de ce genre sont souvent victimes d'adultes qui ne respectent pas ces droits et qui, au contraire, convainquent l'enfant que c'est lui, et non l'adulte, qui a tort. Un enfant qui ne connaît pas ses droits n'aura pas les moyens de se défendre contre des adultes en position d'autorité.

C'est donc le temps d'agir! Le quarante-deuxième article de la CDE mentionne que toute personne doit connaître les droits de l'enfant. Pour que chacun connaisse ces droits, il faut les enseigner, et de préférence dès le plus jeune âge. Les jeunes conscients de l'existence de la CDE peuvent se défendre et défendre leurs pairs lorsque les adultes dans leur vie bafouent leurs droits.

La petite leçon que j'avais prévue pour mon cours de sciences sociales s'est finalement prolongée sur deux jours. J'ai reporté ce qu'il y avait à la suite, car, à la place,

nous avons disséqué les articles de la CDE, discuté de chacun d'entre eux à tour de rôle et parlé de ce que la chose signifiait dans la vie des élèves et des jeunes du monde entier. Rarement j'avais vu un tel engouement pour le contenu d'une leçon, mais là encore, les élèves n'ont pas souvent la chance de voir de la matière qui vise leur bien-être. Nous avons également discuté de ce qu'il fallait faire si un seul de ces droits était violé. À qui pourraient-ils parler? Que pourraient-ils dire? Les élèves ont pensé à des adultes en qui ils avaient confiance et ont imaginé des formulations qui faisaient référence à la CDE pour se faire entendre.

L'enseignement de la CDE ne s'est pas arrêté à mon seul cours d'études sociales. Quand je me suis rendu compte que la plupart des élèves ne connaissaient pas leurs droits, j'ai intégré l'apprentissage de certains articles dans mes autres cours également. Dans le cours d'anglais langue maternelle, les élèves ont reçu un article et devaient rédiger une nouvelle qui l'intégrait. En art, les élèves ont créé des affiches de sensibilisation à ces droits ainsi que des illustrations pour différents articles.

Chaque fois que la CDE a été présentée à des élèves, elle a d'abord été accueillie avec incrédulité. Les droits, jusqu'alors, étaient perçus comme propres aux adultes, des choses d'un autre monde. Une fois que les élèves ont compris qu'ils détenaient le pouvoir de faire valoir et de défendre leurs propres droits, les attitudes ont changé. Les élèves ont commencé à aborder les questions de justice sociale dans une perspective juridique, en parlant de sujets comme le placement en famille d'accueil et les programmes de repas scolaires en s'inspirant des droits applicables. Ils ont intégré ce pouvoir et ont maintenant la capacité de défendre leurs intérêts et ceux des autres.

Je pense qu'aucun enseignant n'a d'excuse de ne pas connaître la CDE. L'inclure dans le curriculum actuel



donnera aux mineurs de quoi défendre leurs intérêts s'ils se trouvent dans une situation où ils ne savent pas où aller. Dans un monde idéal, les adultes feraient toujours respecter ces droits, et ce serait une norme de premier plan. Malheureusement, on ne peut pas toujours faire confiance aux adultes à cet égard. Comme nous ne vivons pas dans un monde idéal, il nous appartient, en tant qu'éducateurs, d'informer les jeunes de leurs droits, de l'importance de ces droits et de la manière de les faire respecter, conformément aux lois. Je ne voudrais pas que les mineurs se sentent obligés de se défendre eux-mêmes. Mais en avoir la capacité est essentiel.

NIKITA GRIFFIOEN enseigne actuellement à Abbotsford, en Colombie-Britannique. À l'extérieur de sa classe, elle aime voyager, faire de la planche à neige, surfer, lire et faire de l'art.



Le HCR : se bâtir une nation

Par Meagan Gillmore

P eu d'institutions ont autant contribué à façonner le Canada aujourd'hui que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Pourtant, lorsque l'organisation a débuté en 1950, son mandat ne devait durer que quelques années.

«On croyait au tout début que, d'une manière ou d'une autre, cette crise des réfugiés allait se résorber d'elle-même», explique Michael Casasola, agent principal de réinstallation pour le HCR au Canada. Son objectif premier était d'aider les personnes qui sont devenues des réfugiés après la Deuxième Guerre mondiale. Aujourd'hui, l'organisation intergouvernementale aide les personnes du monde entier qui ont été forcées de fuir leur foyer : réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées, apatrides et rapatriés. «Nous n'avons pas réussi à résoudre le problème des réfugiés, ajoute Casasola. La tendance est même à l'inverse. C'est de plus en plus complexe d'année en année.»

Fin 2019, on comptait 79,5 millions de personnes déplacées dans le monde, selon le HCR. C'est 1 % de la population mondiale. Sur ce nombre, 26 millions étaient des réfugiés : 20,4 millions d'entre eux étaient des personnes qui correspondent à la définition de «réfugié» dans le mandat du HCR. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés définit un réfugié comme une personne qui, «craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité». En raison de cette peur, la personne ne veut ou ne peut pas retourner dans son pays d'origine. Le principe de «non-refoulement» est primordial dans la Convention. Il s'entend de l'interdiction de renvoyer des réfugiés dans leur pays d'origine s'ils risquent de subir des préjudices. La Convention indique également que les pays doivent «[faciliter], dans toute la mesure du possible, l'assimilation et la naturalisation des réfugiés».

Le HCR œuvre dans plus de 130 pays. Il est régi par l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil économique et social. L'Assemblée générale nomme le Haut-Commissaire du HCR, qui est en poste pour cinq ans. Le Comité exécutif approuve le budget. Le Canada siège à ce comité depuis 1958.

Le HCR est parfois perçu à tort comme une organisation non gouvernementale, car le personnel de certains pays fournit des services directs aux citoyens, comme le logement ou l'éducation, explique Casasola.



UN LONG PARTENARIAT

L'immigration a un rôle central dans l'histoire du Canada. «Nous visons un objectif de construction d'une nation ouverte à l'immigration en général, y compris les réfugiés», déclare Jennifer Hyndman, professeure au département des changements environnementaux et urbains de l'Université de York à Toronto et chercheuse résidente au Centre for Refugee Studies. «Beaucoup de citoyens, si ce n'est la majorité, ont des origines à l'extérieur du pays, de sorte que le Canada s'est toujours historiquement affiché comme une nation en construction.» L'immigration est nécessaire pour l'économie du Canada, et la géographie du pays en fait un lieu propice à l'établissement des réfugiés.

«Les pays qui accueillent les réfugiés ont tendance à être ceux qui peuvent contrôler leurs frontières autrement, explique Hyndman. Nous sommes entourés d'une très grande quantité d'eau glacée peu invitante.» Il est dangereux de traverser l'océan Atlantique en bateau. «Le Canada préfère accueillir des réfugiés qui viennent de l'autre côté des océans, mais tous les réfugiés n'arrivent pas de cette manière», poursuit-elle. Ces dernières années, des milliers de personnes sont entrées au Canada par des points d'entrée non officiels le long de la frontière états-unienne pour y faire des demandes d'asile. «Bien que ces entrées non autorisées puissent être illégales en droit administratif, elles ne sont pas criminelles et ne portent pas préjudice à une demande de statut de réfugié au Canada.»

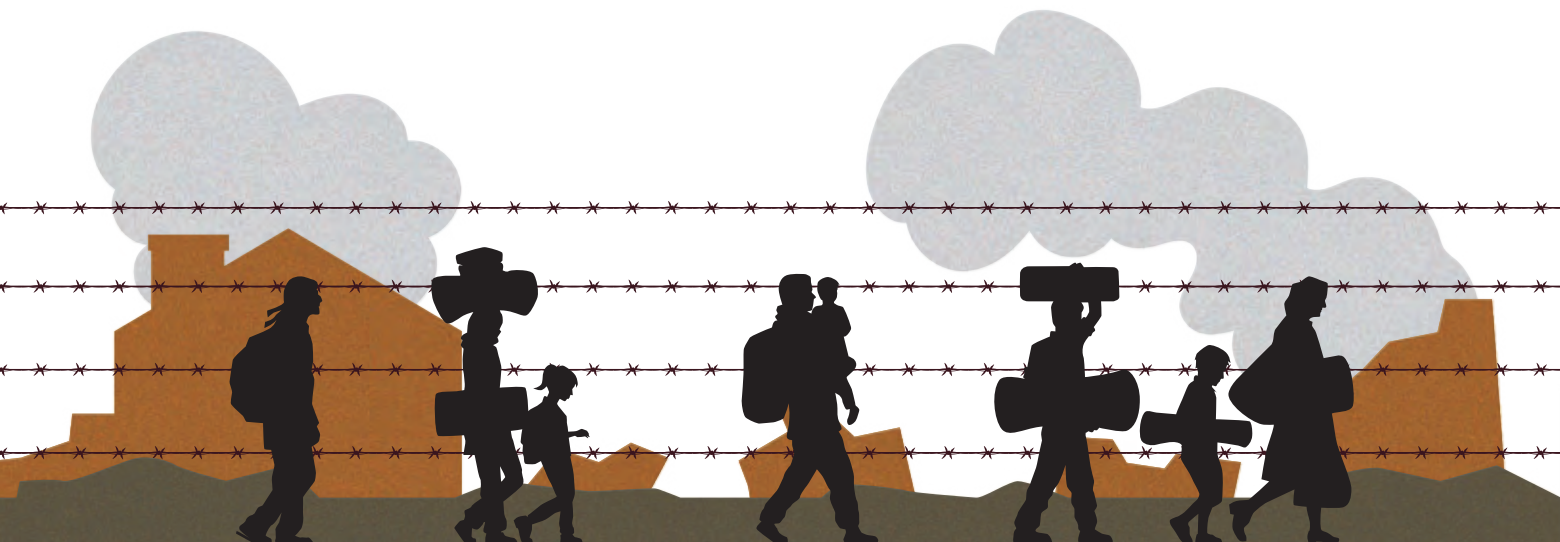
Mais le Canada n'a pas toujours été une terre d'accueil des réfugiés. Avant la Deuxième Guerre mondiale, le Canada ne répondait pas vraiment à la situation des réfugiés. Bien que le pays ait soutenu financièrement le HCR depuis sa création et ait joué un rôle de premier

plan dans la rédaction de la Convention de 1951, un document que Mike Molloy, qui a supervisé la création du programme de parrainage privé du Canada dans les années 1970, qualifie de «grand miracle» étant donné que la Russie et les États-Unis participaient tous les deux au processus, le Canada n'a pas ratifié la convention, ni son protocole de 1967, avant 1969.

Dans les décennies qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale, un grand nombre des réfugiés qui sont venus au Canada fuyaient les pays communistes d'Europe. «Chacun de ces cas était en quelque sorte unique, car il n'y avait pas vraiment de cadre politique pour répondre à des situations de réfugiés en masse», explique Molloy, qui a commencé sa carrière au service extérieur canadien en 1968 au traitement des visas des réfugiés tchèques. En 1972, il a contribué à faire venir au Canada des milliers de réfugiés ougandais d'origine asiatique, après qu'Idi Amin les eut expulsés du pays. En six semaines, Molloy et son équipe ont rendu possible l'accueil de 6 000 réfugiés au Canada. Dans les pages de leurs demandes de visa, il a lu des télégrammes qui allaient devenir la base du programme de parrainage privé de réfugiés du Canada.

LES BALBUTIEMENTS DU PARRAINAGE PRIVÉ

Le travail en Ouganda était «ardu», dit Molloy, se souvenant que chaque membre de l'équipe devait traiter au moins 25 cas par jour. Il lui arrivait cependant, dans l'étude des demandes, de trouver un télégramme écrit par un Canadien disant qu'il était lié au réfugié et demandant que le réfugié soit envoyé chez lui au Canada. En lisant ce type de message, Molloy a eu une réaction bien précise : «Je ne vais pas trop m'en faire pour ce cas. Je vais m'en



occuper rapidement parce que je sais qu'il y a quelqu'un pour cette personne." Nous avons reçu tellement de messages de ce genre que nous avons dû mettre en place un système spécial pour en faire le suivi.»

Il a dit à ceux qui ont créé le programme de parrainage privé de «le concevoir de telle sorte que, lorsque l'agent de traitement des visas ouvre le dossier et voit le parrainage, il sache qu'il peut l'envoyer à la banque. Que c'est une demande sérieuse et qu'il y a un groupe de personnes bien intentionnées qui veulent vraiment aider.»

La *Loi sur l'immigration* de 1976 a entraîné la création du programme de parrainage privé, à l'époque le seul au monde. Ce programme a vu le jour en avril 1978. Des citoyens canadiens acceptaient d'aider financièrement des réfugiés et de les intégrer socialement pendant un an. Ils allaient notamment rencontrer les réfugiés à l'aéroport, leur trouvaient un logement et les aidaient à obtenir les documents nécessaires, comme les cartes d'assurance maladie et les permis de conduire. Selon le gouvernement fédéral, en avril 2019, plus de 327 000 réfugiés étaient venus au Canada dans le cadre d'un parrainage privé. «C'était pour officialiser la pratique, l'idée étant que si les Canadiens désiraient vraiment faire du parrainage, alors nous allions leur simplifier la tâche», dit Molloy.

Le parrainage privé existait déjà, à plus petite échelle, auparavant. Des groupes juifs ont payé pour que des réfugiés juifs viennent au Canada après la Deuxième Guerre mondiale. Le Mennonite Central Committee, d'autres confessions chrétiennes et des groupes ethnoculturels ont également parrainé des réfugiés à titre privé. Mais ce programme a répandu la pratique. Et le moment n'aurait pas pu être mieux choisi. Entre 1979 et 1980, plus de 60 000 réfugiés d'Asie du Sud-Est se sont

installés au Canada après la guerre du Vietnam. Un peu plus de la moitié d'entre eux ont été parrainés au privé. En 1997, le Canada avait accueilli environ 140 000 réfugiés d'Asie du Sud-Est. En 1986, le HCR a décerné sa médaille Nansen pour les réfugiés, qui récompense des personnes, des groupes et des organisations pour leur protection exceptionnelle des réfugiés, des personnes déplacées et des apatrides, au peuple canadien, la seule fois où un prix a été accordé au peuple d'un pays tout entier.

UN HÉRITAGE DURABLE

Le Canada est devenu un chef de file mondial en matière d'accueil de réfugiés : en 2018 et 2019, le Canada a accueilli plus de réfugiés que tout autre pays. «À chaque crise de réfugiés, le Canada se demande systématiquement s'il y aura un volet d'accueil de réfugiés», explique Casasola. D'autres pays demandent souvent au Canada comment mettre en place des programmes similaires. En 2016, le Canada et le HCR ont contribué au lancement de l'Initiative mondiale de parrainage des réfugiés afin d'aider d'autres pays à mettre en place des programmes de parrainage privé.

Certaines organisations, notamment religieuses, parrainent régulièrement des réfugiés depuis des décennies. Beaucoup de ces réfugiés sont envoyés par le HCR. «Les parrains canadiens qui reviennent année après année sont des acteurs de premier plan pour le HCR et jouent un rôle crucial, indique Molloy. Peu de gens réussissent à s'installer dans leur nouvelle terre d'accueil chaque année», mais ceux qui y parviennent le sont «par nos parrains privés. C'est vraiment un programme important, et pas seulement pour le Canada, mais pour tout le monde.»





La crise syrienne a mis en lumière le programme d'accueil de réfugiés au Canada. Environ 62 000 réfugiés syriens ont emménagé au Canada depuis 2015. Plus de la moitié d'entre eux étaient parrainés au privé. Au plus fort du mouvement en 2015 et 2016, les fonctionnaires canadiens travaillaient en étroite collaboration avec le personnel du HCR à l'étranger. «Nous sommes arrivés au stade où le personnel du HCR chargeait les dossiers directement dans notre système pour gagner du temps», dit Molloy.

«Nous en sommes maintenant à un point où le parrainage privé équivaut au double du programme gouvernemental pour les réfugiés, ajoute Casasola, qui a travaillé avec des parrains privés avant de rejoindre le HCR. Mais le gouvernement augmente lentement les objectifs du programme gouvernemental pour les réfugiés en réponse à nos demandes, dans le cadre du plan du Canada pour augmenter l'immigration en général.» Le recours au parrainage privé comporte toutefois son lot de risques.

«Les Canadiens n'ont pas l'obligation de parrainer des réfugiés», affirme Shauna Labman, professeure à l'Université de Winnipeg, qui a travaillé pour le HCR en Inde. Le gouvernement crée le contexte nécessaire, et les Canadiens répondent à l'appel. Ce que les défenseurs des réfugiés et les parrains privés ont toujours dit, c'est que le programme devrait être considéré comme un complément. Autrement dit, il devrait s'ajouter à la responsabilité du gouvernement envers les réfugiés et non s'y substituer.»

La répartition des responsabilités n'est pas toujours aussi claire, dit Casasola. Les réfugiés parrainés au privé ont accès à certains services financés par le gouvernement fédéral, comme les cours de langue. Pourtant, nombre de ces services dépendent également de l'aide de bénévoles ou de bailleurs de fonds privés.

Le HCR préconise également d'autres moyens de faire venir des réfugiés au Canada. Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a annoncé une initiative visant à permettre aux réfugiés de venir au Canada par le biais des programmes d'immigration économique existants. Ces réfugiés feraient partie des immigrants économiques que le Canada a accepté d'accueillir. On créerait ainsi des places que pourront prendre d'autres réfugiés qui veulent venir au Canada. Selon Casasola, seuls quelques pays envisagent des programmes de ce type. «Le Canada a une longueur d'avance.»

Il faut trouver de nouvelles façons d'accueillir les réfugiés. La pandémie de COVID-19 a réduit considérablement le nombre de réfugiés qui peuvent être accueillis, et on ne sait pas combien de temps perdurera la situation. Certains craignent que les changements climatiques n'entraînent le déplacement d'un plus grand nombre de personnes dans le monde.

«La réalité est que si nous n'avions pas le HCR, nous devrions l'inventer aujourd'hui, dit Molloy. Heureusement, nous avons la chance de l'avoir, il est là, bien enraciné, et ses valeurs sont bien établies.»

MEAGAN GILLMORE est journaliste pigiste à Toronto en Ontario.



L'EXPÉDITION CANADIENNE DANS L'ARCTIQUE, 1913-1918

LE NORD!
L'EXPÉDITION CANADIENNE
DANS L'ARCTIQUE, 1913-1918

80DEGREESNORTH.COM/FR

TEACHMEDIA

Le 75^e anniversaire des Nations Unies

NIVEAU SCOLAIRE : 9^e à 12^e année

DURÉE : 4 à 5 cours

Par Susan Hughes

CONCEPTS ABORDÉS

Jouissant d'un vaste mandat et d'une multiplicité d'organes et de champs d'intérêt, les Nations Unies (l'ONU), qui prennent des décisions qui peuvent sembler éloignées des citoyens canadiens, nous touchent tous personnellement. Les élèves discuteront de ce que signifie être un citoyen du monde et réfléchiront à la valeur de l'ONU comme institution internationale. Comment les actions et les politiques de l'ONU en tant qu'institution internationale vous affectent-elles personnellement en tant que personnes, citoyens canadiens et citoyens du monde?

- Identité politique
- Concept d'identité personnelle
- Concept d'identité canadienne
- Cause et conséquence
- Importance historique

MATÉRIEL REQUIS

- Ordinateurs ou autres appareils avec accès Internet
- Matériel nécessaire à la préparation des présentations (cahiers, stylos)

OBJECTIFS

Les objectifs présentés ci-dessous ne servent que de point de départ. Il est recommandé aux enseignants de faire des liens avec les objectifs de leur région et de leur niveau scolaire.

Voici les résultats attendus pour les élèves :

- analyser les objectifs, les méthodes et les réalisations de l'ONU qui ont contribué à l'évolution des droits de la personne dans différentes régions depuis sa création;

- analyser les droits et les responsabilités de la citoyenneté dans un contexte mondial;
- expliquer comment des personnes, des groupes et des événements, y compris certains événements internationaux majeurs, ont contribué au développement des identités, de la citoyenneté et du patrimoine au Canada;
- évaluer la responsabilité des gouvernements et des organismes internationaux en matière de promotion et de protection des droits de la personne;
- transmettre leurs idées, leurs arguments et leurs conclusions par divers moyens et dans divers styles selon le public cible et le but recherché.

LIENS AVEC LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

- Études canadiennes et mondiales/histoire du Canada (divers)
- Droit
- Vie civique et citoyenneté/politique en action
- Français
- Égalité, diversité et justice sociale

CONTEXTE

Les Nations Unies ont été fondées en 1945 après les destructions et l'horreur de la Deuxième Guerre mondiale et de l'Holocauste. Les fondateurs voulaient créer une organisation internationale qui pourrait empêcher de futures catastrophes. Le mandat de l'ONU était d'aider les nations à résoudre les problèmes mondiaux complexes et à éviter ou résoudre les conflits en encourageant une communication constructive et ouverte entre elles. Aujourd'hui, en 2020, l'ONU compte 193 États membres, dont le Canada, qui est membre depuis le tout début.

Tous les États membres se sont mis d'accord sur un ensemble de règles énoncées dans la Charte des Nations Unies et organisées en trois thèmes principaux : la paix et la sécurité, la protection et la promotion des droits de la personne et le développement humain. Les trois règles fondamentales de la Charte sont les suivantes : tous les pays sont égaux; tous les pays doivent éviter de recourir à la force ou de menacer de recourir à la force contre un autre pays et tous les pays doivent essayer de régler leurs différends par des moyens pacifiques. L'ONU dispose de quatre documents fondamentaux : la Charte des Nations



Le siège social des Nations Unies à New York, aux États-Unis.

Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention relative aux droits de l'enfant et le Statut de la Cour internationale de justice.

Les Nations Unies sont une institution importante que connaissent la plupart des élèves. Mais leur structure et leur fonctionnement peuvent sembler tellement vastes qu'on s'y perd. En effet, il s'agit d'un système, ou d'une «famille», constituée de l'ONU elle-même, composée de six organes principaux (Assemblée générale, Conseil de sécurité, Conseil économique et social, Conseil de tutelle, Cour internationale de justice et Secrétariat de l'ONU), et des nombreux programmes, fonds et agences spécialisées de l'ONU, chacun ayant sa propre direction et son propre budget.

C'est le 75^e anniversaire de la fondation de l'ONU, mais il n'est pas étonnant que les élèves aient du mal à comprendre comment cet organisme nous touche tous personnellement. Dans un monde post-COVID-19, cependant, l'ONU pourrait avoir l'occasion de jouer un rôle plus important et plus en vue en réfléchissant aux préoccupations contemporaines des citoyens du monde, y compris les élèves, et en agissant en conséquence.

PREMIÈRE ÉTAPE : DISCUSSION AVEC L'ENSEIGNANT

1. Expliquez aux élèves que c'est le 75^e anniversaire de la fondation de l'ONU, une organisation internationale qui joue un rôle fort et important dans les affaires mondiales.
 - Quels seraient des exemples de la manière dont le travail que réalise l'ONU ou que réalise une de ses filiales touche les gens dans le monde entier? Au besoin, affichez une liste des organisations ou

des conventions onusiennes pour que les élèves puissent y faire référence. Parmi les réponses possibles, notons l'importance accordée par les Nations Unies aux questions environnementales (pollution de l'air et de l'eau, préservation de la faune et de la flore) et aux changements climatiques, les normes de connectivité à Internet, les droits et libertés, les règles internationales du trafic aérien ainsi que les normes liées à la COVID-19 et la recherche d'un vaccin.

2. Cette année, une agence alimentaire des Nations Unies, le Programme alimentaire mondial (PAM), a remporté le prix Nobel de la paix, d'une valeur d'environ 1,4 million de dollars canadiens. Selon l'ONU, aggravée par les mesures de contrôle mises en place en raison de la pandémie de coronavirus, la crise alimentaire actuelle est la plus grave que le monde ait connue depuis 50 ans. Mais avec une personne sur neuf dans le monde qui n'a pas assez à manger, «le déficit de financement annuel du PAM se creuse et atteint près de 5 milliards de dollars américains», a déclaré Julie Marshall, porte-parole canadienne du PAM. Le comité Nobel a eu ce commentaire : «Le besoin de solidarité internationale et de coopération multilatérale est plus évident que jamais.»

- Le PAM était-il un bon choix pour ce prix prestigieux, selon vous? Motivez votre réponse.
- Attirera-t-on ainsi l'attention sur la crise alimentaire et atteindra-t-on les résultats escomptés?
- Les États membres de l'ONU devraient-ils avoir la responsabilité d'aider toutes les autres nations à atteindre la sécurité alimentaire?

DEUXIÈME ÉTAPE : TRAVAIL DE RÉFLEXION DES ÉLÈVES

Une récente enquête de l'ONU, menée auprès de plus d'un million de personnes interrogées dans les 193 États membres sur leurs attentes à l'égard d'institutions mondiales comme l'ONU et leurs priorités pour l'avenir, a montré que la pandémie avait mis en évidence la prise de conscience des inégalités dans le monde.

- Quelles étaient vos principales préoccupations mondiales avant la pandémie? Comment la

pandémie a-t-elle modifié votre perception du monde ou vos priorités mondiales? Que sont-elles maintenant, et pourquoi?

- Pensez-vous que l'ONU pourrait jouer un rôle plus important dans le monde après la pandémie? Comment pourrait-elle avoir un effet positif sur vos propres préoccupations et priorités mondiales?

TROISIÈME ÉTAPE : PLEINS FEUX SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

Les élèves regardent plusieurs films primés de leur choix, créés par des jeunes pour le [festival de vidéos pour la jeunesse PLURAL+](#), une initiative parrainée par les Nations Unies qui propose des vidéos sur les thèmes de la migration, de la diversité et de l'inclusion sociale dans les catégories des droits de l'enfant ou des droits de la personne, et notent leurs réflexions.

En petits groupes, les élèves réfléchissent aux questions suivantes :

1. Quels sont nos droits fondamentaux?

- Quels sont les droits fondamentaux que tous les Canadiens devraient avoir?
- Quels sont les droits fondamentaux que tous les êtres humains devraient avoir?
- Vos listes présentent-elles des similitudes ou des différences? Pourquoi?
- Pourquoi les droits sont-ils parfois bafoués? (Pourquoi certains groupes sont-ils parfois marginalisés ou traités de manière inéquitable?)

2. Qui est responsable des droits de la personne?

- Quel est le rôle ou la responsabilité des individus dans la protection des droits de la personne?
- Les gouvernements devraient-ils assumer seuls la responsabilité de la promotion et de la protection des droits de la personne?
- Pourquoi devons-nous créer des organismes internationaux tels que l'ONU pour promouvoir et protéger les droits de la personne?
- Pourquoi avons-nous besoin que nos droits et nos responsabilités soient inscrits dans des

constitutions, des lois, des conventions et des déclarations?

Après la discussion, les élèves font part de leurs réflexions par écrit.

QUATRIÈME ÉTAPE : ACTIVITÉ DE SYNTHÈSE

1. Préparation de l'activité : L'ONU et vous

L'un des grands rôles des Nations Unies est de défendre les droits des citoyens du monde, notamment au moyen de leurs cinq instruments portant sur les droits :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies [1948];
- les Conventions de Genève [1949];
- la Convention relative aux droits de l'enfant [1989];
- la Convention relative aux droits des personnes handicapées [2006];
- la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones [2007].

Les Nations Unies s'efforcent également d'unir les pays du monde entier pour faire face à l'urgence climatique mondiale, de maintenir la paix et la sécurité dans le monde, de fournir une aide humanitaire, de promouvoir le développement durable et de faire respecter le droit international.

Discutez avec les élèves :

- Quel est le rôle de l'ONU dans le monde?
- Ses actions sont-elles importantes, à votre avis?
- Comment les actions de l'ONU vous touchent-elles directement?

2. Réalisation de l'activité

Les élèves consultent la page [Notre action](#) sur le site de l'ONU et choisissent une section qui les intéresse pour faire une recherche et déterminer notamment comment le contenu de cette section les touche personnellement.

- Qu'est-ce qui a motivé la création de cette section de l'ONU?
- De quelle manière une déclaration ou une action des Nations Unies découlant de cette préoccupation a-t-elle eu un effet direct sur les Canadiens? Nos

points de vue ou nos actions ont-ils par exemple changé en conséquence? Sur quoi vous basez-vous? Donnez des exemples qui illustrent le changement ou la continuité.

- De quelle manière le contenu de la section *vous* a-t-il touché directement?

Les élèves répondent aux questions par du texte, un enregistrement audio, des images ou une vidéo. Ils présentent leur travail à la classe.

3. Critique/réflexion finale

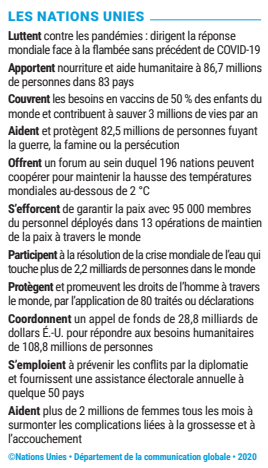
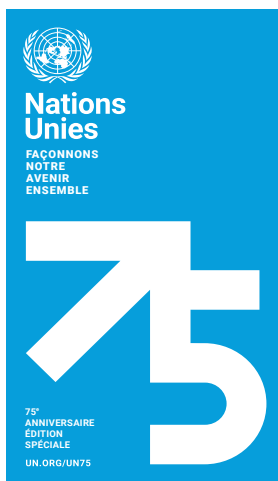
- Comment jugez-vous l'efficacité de votre travail?
- Comment auriez-vous pu améliorer votre travail?
- Comment votre travail reflète-t-il votre compréhension de cette section de l'ONU et de ses effets sur le Canada et sur vous personnellement?

ACTIVITÉS SUPPLÉMENTAIRES

- L'ONU dispose d'une charte. Une charte, ou constitution, énonce par écrit les principes et les lois de base d'une nation, d'un État ou d'un groupe social. Elle détermine les pouvoirs et les devoirs du groupe et garantit certains droits aux personnes qui en font partie. En petits groupes, examinez la Charte des Nations Unies et créez ensuite une charte pour votre classe ou votre école. Discutez de la manière dont vous déciderez des règles à intégrer à la version définitive.
- Chaque province et territoire du Canada dispose d'une loi sur les droits de la personne. Toutes les lois sur les droits de la personne doivent suivre la Charte canadienne des droits et libertés, adoptée en 1982, mais elles n'offrent pas toutes les mêmes protections en matière de droits de la personne. Avec les élèves, servez-vous du document en ligne [Aperçu des lois sur les droits de la personne des provinces et territoires du Canada](#) du Centre canadien pour la diversité et l'inclusion pour comparer la loi sur les droits de la personne de leur province ou territoire à la Charte canadienne des droits et libertés.
- En 2019, les Nations Unies ont lancé un [club de lecture](#) pour les enfants de 6 à 12 ans afin de les

informer sur l'Agenda 2030 pour le développement durable et les 17 objectifs de développement durable. Proposez aux élèves une critique de cette initiative. Atteint-elle son objectif? Aide-t-elle également les jeunes Canadiens à se rapprocher de ces objectifs, d'autres enfants dans le monde et des Nations Unies?

- Chaque année, l'ONU met à jour 11 de ses actions et les publie sur une «carte» pour montrer comment l'organisation touche le quotidien des gens dans le monde entier. Demandez aux élèves de revoir la [carte du 75^e anniversaire de l'ONU](#) (ils la trouveront sur le site de l'ONU en cherchant «carte ONU») et plusieurs cartes précédentes et d'en discuter : quelle est l'utilité selon vous d'une telle carte? Vous identifiez-vous au contenu de la carte à titre personnel, en tant que Canadien ou en tant que citoyen du monde? Dans l'affirmative, pourquoi? Qui, selon vous, décide de l'information à inclure dans la carte et pourquoi? Quelles sont les questions que vous vous posez après avoir lu ce document?



- Les élèves peuvent réaliser des affiches ou des murales ou décorer les babillards de la classe ou du couloir pour célébrer la Journée des Nations Unies, le 24 octobre de chaque année. Les élèves peuvent transmettre de l'information sur l'importance des Nations Unies à leurs camarades, en soulignant leurs efforts et leurs réalisations dans le monde et en suggérant des façons de commémorer cette journée.
- Les Nations Unies ont un [compte Twitter](#). Le [Programme des Nations Unies pour la jeunesse](#) aussi. Demandez aux élèves de trouver et de suivre

l'un ou l'autre de ces comptes Twitter, ou les deux, pendant environ deux semaines. Ils peuvent enregistrer le type de sujets dans les gazouillis publiés et retransmis. À quoi servent ces gazouillis publiés et retransmis? Quelle est votre réponse personnelle à ce que vous apprenez de ces gazouillis? Quelle est votre réponse politique? Le cas échéant, répondez sur Twitter à l'ONU et notez votre expérience.

- Histoire de bien plonger dans le sujet, réservez une journée entière à un débat calqué sur les Nations Unies dans votre classe. Choisissez une résolution qui traite d'un problème mondial contemporain. Les élèves peuvent représenter les pays membres de l'Assemblée générale des Nations Unies; ils font des recherches pour connaître le pays et savoir comment il pourrait réagir à la résolution et pourquoi. Les élèves présentent les arguments de leur pays lors d'un débat organisé. Il existe plusieurs bonnes ressources pour structurer l'activité, notamment le [plan d'unité d'études sociales](#) de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario accessible sur son site Web (en anglais seulement).

RESSOURCES

Comptes Twitter utiles :

- [Compte Twitter de l'ONU](#)
- [Compte Twitter du programme jeunesse de l'ONU](#)

Sites Web généraux :

- [Nations Unies](#)
- [UN75 : 2020 et au-delà](#) – Section du site Web de l'ONU consacrée au 75^e anniversaire
- [Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario](#)
- [Human Rights Watch](#)
- [Amnesty International Canada](#)
- [Centre canadien pour la diversité et l'inclusion](#)
- [Youth for Human Rights](#)
- [Gouvernement du Canada](#) – Approche du Canada pour les droits de la personne

Documentaires vidéo :

- Festival de vidéos [PLURAL+](#) pour la jeunesse sur la migration, la diversité et l'inclusion sociale :

vidéos créées par des jeunes sur des sujets tels que les droits de l'enfant et les droits de la personne; commandité par l'[Alliance des civilisations de l'ONU](#) et l'[Organisation internationale pour les migrations](#) ainsi qu'un réseau de plus de 50 organisations partenaires de partout dans le monde

- [For Everyone, Everywhere: The Making of the Universal Declaration of Human Rights](#). Cette vidéo est disponible en anglais seulement en ligne dans la bibliothèque audiovisuelle de l'ONU sur le site Web multimédia de l'ONU.

Livres pour enfants (élèves de 5 ans et plus, en anglais seulement) :

- *This Child, Every Child: A Book About the World's Children* de David J. Smith (Kids Can Press, 2011)
- *People Who Said No: Courage Against Oppression* de Laura Scandiffio (Annick Press, 2012)
- *We Are All Born Free: The Universal Declaration of Human Rights in Pictures* d'Amnesty International (Frances Lincoln Children's Books, 2008)

ÉVALUATION

Questions d'évaluation des élèves propres au plan de leçon

Avant les activités

- Les élèves comprennent-ils de manière générale leurs propres droits et responsabilités en tant que citoyens du Canada?
- Les élèves comprennent-ils de manière générale leurs propres droits et responsabilités en tant que citoyens du monde?
- Les élèves ont-ils une bonne compréhension générale de la structure de l'ONU, de ses objectifs et de ses méthodes?
- Les élèves ont-ils déjà des connaissances sur le rôle de l'ONU dans l'établissement de lois et de conventions internationales, notamment en ce qui concerne la promotion et la protection des droits de la personne?
- Les élèves connaissent-ils le rôle positif des Nations Unies dans le quotidien des gens et savent-ils en quoi les activités de l'ONU les touchent personnellement?

Après les activités

- Les élèves décriront leurs droits et leurs responsabilités en tant que citoyens du Canada.
- Les élèves décriront leurs réflexions sur leurs droits et leurs responsabilités en tant que citoyens du monde.
- Les élèves auront une bonne compréhension générale de la structure de l'ONU, de ses objectifs et de ses méthodes.
- Les élèves réfléchiront sur le rôle de l'ONU dans l'établissement de lois et de conventions, notamment en ce qui concerne la promotion et la protection des droits de la personne.
- Les élèves montreront qu'ils comprennent les retombées sociales positives de l'ONU et savent en quoi ses activités les touchent personnellement.

Questions d'évaluation des enseignants

Avant les activités

- Comprenez-vous de manière générale vos droits et responsabilités en tant que citoyens du Canada et du monde?
- Avez-vous une bonne compréhension générale de la structure de l'ONU, de ses objectifs et de ses méthodes?
- Avez-vous déjà des connaissances sur le rôle de l'ONU dans l'établissement de lois et de conventions internationales, notamment en ce qui concerne la promotion et la protection des droits de la personne?
- Connaissez-vous le rôle positif des Nations Unies dans le quotidien des gens et savez-vous en quoi les activités de l'ONU vous touchent personnellement?

Après les activités

- Vous décrierez vos droits et responsabilités de citoyen du Canada et du monde.
- Vous décrierez de manière générale la structure, les objectifs et les méthodes de l'ONU.
- Vous aurez une bonne compréhension de l'importance de l'ONU pour établir des lois et des conventions internationales.
- Vous comprendrez comment et pourquoi l'ONU a des retombées sociales et personnelles positives.

GRILLE D'ÉVALUATION – POINTS GÉNÉRAUX

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Discussion	L'élève a participé de manière limitée aux discussions avec l'enseignant.	L'élève a correctement participé aux discussions avec l'enseignant.	L'élève a activement participé aux discussions avec l'enseignant.	L'élève a eu une participation exemplaire aux discussions avec l'enseignant.
Contenu	L'élève a affiché une compréhension limitée des concepts, des faits et des termes.	L'élève a affiché une compréhension élémentaire des concepts, des faits et des termes.	L'élève a affiché une grande compréhension des concepts, des faits et des termes.	L'élève a affiché une excellente compréhension des concepts, des faits et des termes.
Travail écrit	Les réflexions écrites de l'élève comportaient de nombreuses erreurs grammaticales et étaient mal structurées et floues.	Les réflexions écrites de l'élève étaient généralement claires et suivaient une certaine structure, mais comportaient de nombreuses fautes grammaticales.	Les réflexions écrites de l'élève étaient claires et bien structurées, mais comportaient quelques erreurs importantes.	Les réflexions écrites de l'élève étaient très claires et bien organisées et comportaient peu d'erreurs.
Présentation orale	La présentation de l'élève était confuse, les élèves avaient peu d'entrain et aucune discussion n'a pu s'ensuivre.	La présentation de l'élève était généralement claire, mais manquait d'entrain et il y a eu peu de discussions ensuite.	La présentation de l'élève était claire et dynamique, mais manquait un peu d'entrain; une bonne discussion a suivi.	La présentation de l'élève était très claire et faite sur un ton enthousiaste et a entraîné de vives discussions.
Travail d'équipe	Les membres ont apporté une contribution minimale au groupe, très peu de coopération.	Les membres ont apporté une certaine contribution au groupe, mais la coopération était superficielle.	La plupart des membres ont apporté une importante contribution au groupe et le niveau de coopération était bon.	Tous les membres ont apporté une contribution considérable au groupe et les membres du groupe ont très bien collaboré.

GRILLE D'ÉVALUATION – POINTS SPÉCIFIQUES

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Première étape	L'élève a affiché une compréhension limitée du rôle de l'ONU.	L'élève a affiché une compréhension élémentaire du rôle de l'ONU.	L'élève a affiché une bonne compréhension du rôle de l'ONU.	L'élève a affiché une excellente compréhension du rôle de l'ONU.
Deuxième étape	L'élève a contribué de manière limitée à l'exploration et à la discussion de ses priorités et du potentiel du rôle de l'ONU après la pandémie.	L'élève a quelque peu contribué à l'exploration et à la discussion de ses priorités et du potentiel du rôle de l'ONU après la pandémie.	L'élève a activement contribué à l'exploration et à la discussion de ses priorités et du potentiel du rôle de l'ONU après la pandémie.	L'élève a eu une contribution exemplaire à l'exploration et à la discussion de ses priorités et du potentiel du rôle de l'ONU après la pandémie.
Troisième étape	Le travail écrit de l'élève montre une compréhension limitée des luttes pour établir le respect universel des droits de la personne et des raisons de l'enchâssement des droits de la personne dans les lois et les conventions.	Le travail écrit de l'élève montre une compréhension élémentaire des luttes pour établir le respect universel des droits de la personne et des raisons de l'enchâssement des droits de la personne dans les lois et les conventions.	Le travail écrit de l'élève montre une bonne compréhension des luttes pour établir le respect universel des droits de la personne et des raisons de l'enchâssement des droits de la personne dans les lois et les conventions.	Le travail écrit de l'élève montre une excellente compréhension des luttes pour établir le respect universel des droits de la personne et des raisons de l'enchâssement des droits de la personne dans les lois et les conventions.
Quatrième étape	La présentation de l'élève a démontré une aptitude limitée à faire une recherche approfondie sur une section de l'ONU, en particulier pour déterminer en quoi cette section a des retombées directes sur sa vie.	La présentation de l'élève a démontré une aptitude élémentaire à faire une recherche approfondie sur une section de l'ONU, en particulier pour déterminer en quoi cette section a des retombées directes sur sa vie.	La présentation de l'élève a démontré une bonne aptitude à faire une recherche approfondie sur une section de l'ONU, en particulier pour déterminer en quoi cette section a des retombées directes sur sa vie.	La présentation de l'élève a démontré une excellente aptitude à faire une recherche approfondie sur une section de l'ONU, en particulier pour déterminer en quoi cette section a des retombées directes sur sa vie.

Les droits de la personne : les bons et moins bons coups du Canada

Par Martha Beach

Beaucoup d'entre nous tiennent probablement pour acquis les droits de la personne fondamentaux et universels. Pourtant, sur le plan juridique, les droits de la personne existent depuis moins de 75 ans. Lorsque la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies (l'ONU) le 10 décembre 1948, elle s'est fait le tremplin d'un vaste ensemble de lois internationales sur les droits de la personne, y compris ici au Canada.

L'avocat et universitaire canadien John Peters Humphrey est devenu directeur de la Division des droits de l'homme des Nations Unies en 1946 et a joué un rôle clé dans la rédaction de la DUDH. À l'époque de Humphrey, le Canada était réticent (et dans certains cas politiquement opposé) à l'application de telles lois. Depuis lors, l'intérêt et l'engagement se sont accrus et, à bien des égards, le Canada est considéré comme un chef de file en droits de la personne. Mais il ne faut pas croire pour autant que nous avons tout accompli : il reste du chemin à faire à certains égards.

Humphrey était un jeune professeur de droit à l'Université McGill et était connu comme une autorité en matière de droit international. Il est né à Hampton, au Nouveau-Brunswick. À l'âge de 11 ans, le cancer emporte ses deux parents et il perd un de ses bras dans un incendie. Les railleries et l'intimidation ont donc été fréquentes dans sa jeunesse. À l'âge de 15 ans, il entre à l'Université Mount Allison,

à Sackville, au Nouveau-Brunswick, mais déménage rapidement à Montréal où il vit avec sa sœur et commence ce qui allait devenir l'un de ses quatre diplômes de l'Université McGill. Son intérêt pour le commerce s'est transformé en une passion pour le droit et la politique. Après avoir obtenu son diplôme de droit, Humphrey va à Paris grâce à une bourse et s'investit encore plus dans le droit international. À son retour, il commence à enseigner à McGill et obtient une maîtrise en droit international. En tant que membre de la communauté artistique montréalaise, il finit par rencontrer le réfugié français Henri Laugier, qui deviendra plus tard secrétaire général adjoint de la jeune ONU en 1946. C'est Laugier qui a recommandé Humphrey comme directeur de la Division des droits de l'homme de l'ONU.

La Commission des droits de l'homme comprenait 18 membres d'horizons juridiques et culturels différents, originaires de plusieurs pays, dont le Liban, la Chine, la France et l'Australie. Elle était présidée par l'ancienne première dame Eleanor Roosevelt. L'équipe avait la difficile tâche de créer une déclaration des droits de l'homme que tous les pays pourraient faire leur, en transcendant la politique, la religion et la culture. La DUDH est une réponse directe aux atrocités commises tout au long de la Deuxième Guerre mondiale. Les gens du monde entier ont été horrifiés par ce qui s'est passé de la fin des années 1930 jusqu'au milieu des années 1940, et les dirigeants mondiaux ne voulaient pas que ces événements macabres se répètent. L'objectif de la Commission était de créer une feuille de route pour que chaque individu sur la planète ait ses droits clairement définis et défendus.

Humphrey a travaillé comme auteur principal des 30 articles de la DUDH, qui relèvent de deux divisions traditionnelles : les droits civils et politiques d'une part, les droits économiques, sociaux et culturels d'autre part.

Les articles couvrent tous les sujets, de la liberté d'opinion et d'expression au droit de vote, en passant par le droit à un salaire équitable et à des conditions de travail sûres, et le droit de parler sa langue maternelle. Les deux premiers articles traitent de l'égalité et de l'absence de discrimination. Les troisième et quatrième articles portent sur la liberté et la vie sans servitude. Bien que de nombreux pays ne soutiennent pas

ouvertement l'esclavage sur le plan juridique, la question de l'asservissement demeure un sujet chaud, la servitude, au départ une personne qui en possède une autre, étant devenue un système plus insidieux de travail sous-payé (et souvent dangereux). Les articles 6 à 12 traitent du droit, de la représentation devant les cours et tribunaux et des peines infligées. Les articles 13 à 17 traitent de la liberté de circulation d'un pays à l'autre, du droit de posséder des biens, de la demande d'asile, du droit de choisir de fonder une famille et de la possibilité de pratiquer la religion de son choix. Les pensées, les opinions et le droit à l'expression et à la participation à la direction des affaires publiques figurent aux articles 18 à 21. Les droits de travailler, de poursuivre des objectifs et de prendre des vacances et du temps de loisir sont tous abordés aux articles 22 à 24. L'article 25 concerne le niveau de vie adéquat, donc essentiellement le droit de vivre hors de la pauvreté. L'article 26 est long, il concerne l'éducation. L'article 27 porte sur les arts et la culture. Les articles 28 à 30 soulignent essentiellement que toute personne est libre de vivre sa vie comme elle l'entend, pour autant que ce soit d'une manière responsable et non préjudiciable qui ne contredit pas la DUDH elle-même.

Les deux premiers articles constituent la base de la *Loi canadienne sur les droits de l'homme* de 1977, et ont également inspiré notre Déclaration des droits de 1960 et la Charte des droits civils de 1982. Mais le chemin pour s'y rendre a été sinueux et cahoteux. En 1946, alors que le Canada refusait d'accorder des procès en bonne et due forme aux espions présumés et privait les Canadiens japonais de leurs droits, l'ONU a annoncé son intention de rédiger la DUDH. Sur le plan politique, cette annonce a suscité désarroi et désintérêt. En 1948, Humphreys a écrit : « Je savais que la promotion internationale des droits de l'homme n'était pas une priorité de la politique étrangère canadienne. » En effet, les membres du Cabinet fédéral et l'Association du Barreau canadien ont été parmi les premiers opposants politiques. Mais sous la pression des alliés et pour éviter de voter du même côté que certains groupes mal vus (Arabie Saoudite, Bloc communiste et Afrique du Sud), le Canada a donné son appui dans le vote final de la DUDH en 1948. De plus, la population en général n'était pas chaude à l'idée d'avoir des lois internationales sur les droits de la personne. L'apathie a duré plus de dix ans, jusqu'à ce que des

dizaines de groupes de défense des droits de la personne et des libertés civiles soient fondés parmi les mouvements mondiaux de défense des droits de la personne des années 1960 et 1970. Depuis lors, le Canada n'a cessé d'accroître son engagement envers les principes énoncés dans la DUDH.

Au cours des vingt dernières années, nous avons mis en lumière les droits de la personne collectifs, ceux qui appartiennent à des groupes de personnes, qui ne peuvent être exercés que si d'autres font de même. C'est l'un des points sur lesquels excelle le Canada. «Le Canada a fait des percées en matière de droits des LGBTQ+», déclare Rhoda E. Howard-Hassmann, titulaire de la chaire de recherche du Canada sur les droits de la personne internationaux de 2003 à 2016. Lorsque la DUDH a été proclamée, les droits des homosexuels et des transsexuels n'existaient pas. Aujourd'hui, nous sommes des chefs de file internationaux dans le domaine des droits des LGBTQ+ et des transgenres, même s'ils ne font pas officiellement partie de la déclaration de l'ONU.

Certains pays considèrent même ces questions comme des formes d'impérialisme culturel, notamment la Russie, certaines parties de l'Europe de l'Est et certaines régions d'Afrique. «Il y a quarante ans, c'était les droits des femmes. Maintenant, les droits des LGBTQ+ et surtout des trans sont le nouveau bouc émissaire», ajoute Howard-Hassmann. Par exemple, lorsqu'un programme d'aide à l'étranger indique qu'il faut soutenir les LGBTQ+ ou que le premier ministre prononce un discours où il formule clairement son appui à ces communautés, le gouvernement local le qualifie souvent d'impérialiste culturel.

Mais nous n'avons pas perdu de plumes en ce qui concerne les droits politiques et civils. Nous avons un bon système d'inscription des électeurs par rapport aux autres. Nous sommes souvent montrés comme un chef de file dans le domaine des droits des réfugiés et un modèle à suivre pour les autres pays : le Canada a reçu la médaille Nansen en 1986 pour «la contribution majeure et soutenue du peuple canadien à la cause des réfugiés».

C'est toutefois une récompense qui date de 30 ans et maintenant, nous, les Canadiens, sommes un peu trop prompts à nous féliciter. «Nous nous félicitons d'avoir accueilli plus de 40 000 Syriens, indique Howard-Hassmann. Et c'est mieux que zéro, ou 10 000. Mais les gouvernements qui accueillent actuellement 700 000 réfugiés sont des pays à revenu moyen ou faible.» On

peut dire sans risque de se tromper que ce n'est pas une situation viable, équitable ou idéale. «Maintenant, je suis d'accord qu'il est préférable de ne pas trop éloigner les gens de chez eux, poursuit-elle, mais je pense que le Canada pourrait en prendre plus.» Non seulement les gens fuient leurs foyers à cause de la guerre, de la violence et des persécutions, mais aussi à cause des changements environnementaux. D'ici 2050, on estime à 200 millions le nombre de réfugiés climatiques fuyant la chaleur torride, la sécheresse et l'élévation du niveau de la mer. Il s'agit d'une question internationale urgente que le Canada doit attaquer de front.

Le domaine des droits de la personne dans lequel le Canada échoue lamentablement sur son propre territoire est celui des droits des peuples autochtones. En 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP). À l'époque, le Canada n'a pas approuvé la déclaration. Près d'une décennie s'est écoulée avant que le gouvernement n'annonce son soutien à l'UNDRIP, stimulé par la publication du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation en décembre 2015, qui indiquait la ratification de l'UNDRIP comme l'un de ses appels à l'action. En mai 2016, le gouvernement Trudeau a finalement promis d'appuyer l'UNDRIP, sans toutefois présenter de loi. Peu après, le gouvernement a approuvé la prolongation du pipeline Trans Mountain, et Trudeau a fait remarquer que les Premières Nations touchées par le projet n'avaient pas de droit de veto sur les projets énergétiques. C'est à l'encontre d'une clause de l'UNDRIP qui stipule que le «consentement préalable donné librement et en connaissance de cause» des peuples autochtones est requis pour les questions qui ont des répercussions sur leurs communautés. Jusqu'à présent, la Colombie-Britannique est la seule province en voie de traduire l'appui à l'UNDRIP en une véritable loi provinciale.

De nombreux Canadiens fondaient de grands espoirs sur la Commission de vérité et réconciliation. Les réparations prennent principalement la forme d'excuses auxquelles s'ajoutent des musées, des monuments et des compensations financières dans certains cas. «Mais le gouvernement ne fera que s'excuser pour des choses qu'il ne fera plus, dit Howard-Hassmann. Il s'est donc excusé pour les pensionnats. Les pensionnats n'existent plus. Mais on ne s'excusera pas du faible taux

d'éducation, du taux d'incarcération plus élevé, de la pauvreté et de bien d'autres problèmes encore.»

«Les droits des peuples autochtones représentent le plus grand échec. Vient ensuite la pauvreté», ajoute-t-elle. L'accès à la nourriture fait partie de la même catégorie. Le Canada n'a pas de politique alimentaire nationale. L'alimentation est fortement tributaire d'un ensemble hétéroclite de services qui varient selon la ville, la région ou la province. De plus, selon Howard-Hassmann, le Canada tombe sous le coup de l'article 25, qui mentionne que «[t]oute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement [et] les soins médicaux». Aucune surprise ici : chaque personne mérite bien entendu un bon repas, une veste sur le dos, un endroit chaud pour vivre et des soins en cas de maladie. Mais ici, au Canada, «nous adhérons à des normes minimales», explique Howard-Hassmann. Au cours des dernières années, le Canada a assez bien réussi à sortir les enfants de la pauvreté au niveau fédéral. «Mais dans les provinces, nous n'assurons pas un niveau de vie adéquat à l'ensemble de la population canadienne.»

La troisième faiblesse du Canada, ce sont les personnes marginalisées. «Sur le plan juridique, nous n'avons pas de lois discriminatoires, mais rien n'empêche bien entendu la discrimination sociale», ajoute Howard-Hassmann. Toutefois, si nous intégrons l'article 25, nous pourrions modifier le système en place. Des mesures telles que le revenu de base universel et la garde d'enfants universelle contribueraient grandement à aider les plus démunis. «Nous aiderions beaucoup de personnes marginalisées sans avoir à adopter d'autres mesures.»

Malgré tous les points sur lesquels il doit s'améliorer, le Canada devrait être fier qu'un avocat, professeur et universitaire canadien aient joué un rôle aussi central dans la reconnaissance des droits de la personne internationaux. Ce n'était pas une mince tâche, et c'est ainsi qu'on a pu encourager les pays du monde entier, dont le Canada, à adopter des lois sur les droits de la personne ou à améliorer celles qui existaient déjà. Ce qui est important, c'est de regarder vers l'avenir et de se donner l'objectif collectif de continuer à améliorer la vie de tous les Canadiens.

MARTHA BEACH est diplômée du programme de journalisme de l'Université Ryerson. Elle est actuellement rédactrice et vérificatrice de faits pigiste à Toronto.





Les gardiens de la paix mondiale : le maintien de la paix est-il encore pertinent?

Par Lynn Greiner

Étant donné le mandat des Nations Unies (l'ONU) pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, il semble étrange de remettre en question la pertinence même des missions de maintien de la paix. C'est, après tout, le grand objectif de l'ONU et de ses membres, selon la [charte de l'organisation](#). Les chapitres VI et VII (articles 33 à 51) traitent en détail du règlement des différends et des réactions aux menaces contre la paix, aux ruptures de la paix et aux actes d'agression. Le chapitre VIII parle des accords régionaux ou des agences qui peuvent également s'occuper du maintien de la paix. Il reste que la fonction a quelque peu changé au fil des ans.

Depuis le début, trois [principes de base](#) régissent les opérations de maintien de la paix de l'ONU :

1. Consentement des parties. Les principales parties au conflit doivent accepter le déploiement des opérations et consentir à un processus politique de résolution du conflit. L'ONU indique sur son site Web que «[f]aute de consentement, une opération de maintien de la paix des Nations Unies court le risque de se voir impliquée dans le conflit et de s'éloigner de sa vocation première qui est de maintenir la paix». Cependant, même si le consentement a été donné par des autorités haut placées, rien ne garantit que les participants locaux au conflit ou d'autres groupes armés seront d'accord.

2. Impartialité. Selon le site, les soldats de la paix doivent «rester [impartiaux] dans [leurs] relations avec les parties en conflit. Toutefois, ceci ne signifie pas qu'il[s] [doivent] rester neutre[s] dans l'application du mandat de la mission.» Autrement dit, les actions de l'une des parties qui violent les engagements du processus de paix ou les normes et principes internationaux ne doivent pas être tolérées, de peur que la crédibilité et la légitimité de l'opération ne soient compromises.

3. Non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense et de défense du mandat. Bien que les forces de maintien de la paix de l'ONU ne soient pas aptes à agir au même titre que la police ou l'armée, elles sont autorisées à utiliser la force au niveau tactique en cas de légitime défense et pour défendre leur mandat, mais seulement avec l'approbation du Conseil de sécurité. Les principes soulignent que l'utilisation de la force doit être un dernier recours et que les soldats de la paix doivent employer le minimum requis pour faire face à la situation sans perdre le consentement des parties pour la mission. Dans certaines circonstances, il est autorisé d'augmenter l'intensité d'un cran et d'utiliser toute la force nécessaire pour prévenir les tentatives violentes de perturbation du processus politique, pour protéger les citoyens ou pour aider les autorités à maintenir l'ordre public.

Les deux premières des plus de 70 missions de maintien de la paix de l'ONU ont été déployées en 1948 et sont malheureusement toujours actives aujourd'hui : l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) au Moyen-Orient et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (GOMNUIP).

Cependant, selon Martin Shadwick, membre du corps professoral à l'Université York et expert en politique de défense canadienne et en ce qui touche à l'armée, les opérations peuvent être grosso modo divisées en deux périodes. «Si vous cherchez un moment charnière en maintien de la paix, vous ne vous tromperez pas avec la fin de la guerre froide, explique-t-il. Il y a eu une sorte d'ère de maintien de la paix pendant la guerre froide, et puis il y a eu l'ère de maintien de la paix après la guerre froide. Les choses ont donc changé au début des années 1990.»

Le maintien de la paix après la guerre froide, dit-il, est très différent de celui des années 1950 et 1960, lorsque le ministre canadien des Affaires étrangères (et plus tard premier ministre) Lester B. Pearson a proposé une force de police onusienne pour résoudre la crise du canal de Suez de 1956 (Pearson a reçu le prix Nobel de la paix pour sa contribution).

Un article publié par l'historien [Norman Hillmer](#) en 1995 dans les [Actes du XXI^e Colloque de la Commission internationale d'histoire militaire](#) à la page 539 l'explique bien.

«Il n'y a pas si longtemps, le maintien de la paix était un concept bien compris. C'était en soi une contradiction : activité militaire non menaçante, impliquant l'utilisation de personnel non armé ou légèrement armé à des fins d'observation de la trêve ou d'interposition entre les parties à un cessez-le-feu. Les soldats de la paix avaient peu de pouvoirs. Ils étaient sur le front à Chypre ou entre Arabes et Israéliens dans le Sinaï pour réagir, surveiller, pacifier, dissuader même, mais pas pour prendre l'offensive, sauf *in extremis*. Une condition préalable au maintien de la paix était le consentement des belligérants. Une autre était l'impartialité de la force de maintien de la paix.

Les opérations de maintien de la paix n'apportaient pas la paix ni ne comportaient de mécanisme assurant un règlement négocié des conflits, et elles faisaient l'objet de fréquentes critiques à ce sujet. Lester B. Pearson, le diplomate canadien qui a contribué pour beaucoup à la création de la Force d'urgence des Nations Unies (FNU I) au lendemain de la crise du canal de Suez en 1956, pensait qu'il devait y avoir un lien direct et rapide entre le maintien et le rétablissement de la paix. Mais les deux fonctions sont bien distinctes. Le maintien de la paix est simplement un expédient, destiné à faciliter la transition des hostilités vers la stabilité, à désamorcer les tensions et à contenir les agressions.»

Mais à la fin de la guerre froide, tout a changé. Les missions se sont de plus en plus souvent déroulées entre



Des soldats de la paix canadiens et argentins patrouillent à pied à Gonaïves, en Haïti. Photo avec l'aimable autorisation du ministère de la Défense nationale et d'Anciens Combattants Canada.



des factions belligérantes à l'intérieur d'un pays, et non entre deux pays, et leur portée s'est élargie pour inclure des fonctions plus complexes telles que la mise en place d'une gouvernance viable, la surveillance des droits de la personne, la réforme des secteurs de sécurité et même le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants. Et accompagnaient ainsi les militaires des missions des administrateurs, des économistes, des policiers, des experts juridiques, des observateurs électoraux, des observateurs des droits de la personne, des spécialistes des affaires civiles et de la gouvernance, des travailleurs humanitaires, des experts en communication et en information publique et plus encore.

De 1989 à 1994, le Conseil de sécurité a autorisé 20 nouvelles opérations de maintien de la paix, ce qui a fait passer le nombre de soldats de la paix de 11 000 à 75 000, non seulement pour mettre en œuvre des accords de paix complexes, mais aussi pour réorganiser l'armée et la police, élire de nouveaux gouvernements et bâtir des institutions démocratiques dans les pays concernés.

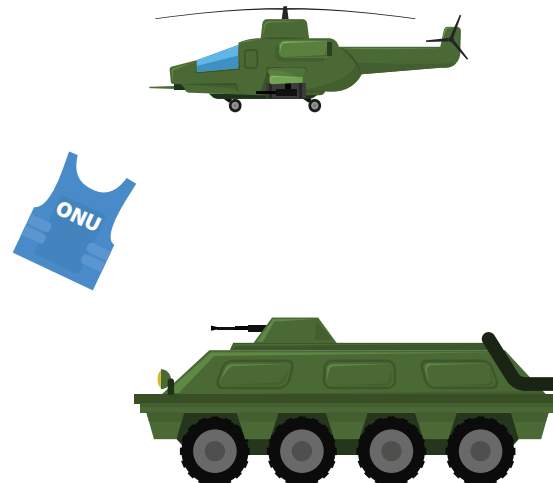
Le programme a été victime de son propre succès. Au milieu des années 1990, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de fournir assez de ressources et, dans certains cas, a envoyé des soldats de la paix dans des zones où les combats étaient encore actifs, où les accords de paix étaient ignorés par les parties concernées et où les autorités politiques ne faisaient rien pour aider. Trois missions très médiatisées et particulièrement désastreuses, en ex-Yougoslavie, au Rwanda et en Somalie, ont fait l'objet de critiques et ont entraîné une réduction du nombre de nouvelles missions de maintien de la paix et un réexamen du mandat afin d'éviter d'autres échecs

de ce type, même si les opérations à long terme se poursuivaient à Chypre, en Asie et au Moyen-Orient.

Mais les crises nécessitant l'intervention de soldats de la paix n'ont pas cessé pour autant. Dans la seconde moitié des années 1990, six autres missions de maintien de la paix ont été autorisées, en Angola, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Macédoine du Nord, au Guatemala et en Haïti.

Au début du XXI^e siècle, l'ONU s'est à nouveau penchée sur les efforts de maintien de la paix dans le but d'améliorer ses processus de mise en œuvre et de gestion des missions ainsi que de chercher à obtenir un renouvellement de son engagement de la part des États membres. C'est ainsi qu'ont vu le jour plusieurs initiatives de secrétaires généraux successifs : l'affectation en octobre 2014 du [Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix](#) (HIPPO) pour évaluer les questions relatives aux opérations dans le monde actuel et futur par Ban Ki-moon et le lancement en mars 2018 par son successeur, l'actuel Secrétaire général António Guterres, de l'[Action pour le maintien de la paix](#), dont l'objectif était de parvenir à un accord officiel d'ici la fin 2018 sur des principes et des engagements qui allaient servir de modèle pour les opérations futures de maintien de la paix.

En juin 2015, l'HIPPO a publié son [rapport](#), et en septembre, le Secrétaire général a publié un [résumé](#) et plan d'action intitulé *L'avenir des opérations de paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix*. Dans ce document, Guterres déplore la diminution des opérations de paix : «Au cours de leurs plus de six décennies d'existence, elles se sont montrées



remarquablement capables de s'adapter à l'évolution des situations et aux besoins nouveaux, en s'appuyant sur des principes clairement définis. Mais les missions ont du mal à faire face à la multiplication et à l'intensité des conflits d'aujourd'hui, ainsi qu'au manque d'unité entre les États Membres quant à leur portée et leur champ d'application, et cela entrave leur nécessaire adaptation. Au sein des opérations de paix, les actes honteux de quelques-uns ternissent l'image de dizaines de milliers d'autres qui se dévouent sans compter. Je suis convaincu que nous pouvons et devons faire davantage pour relever ces graves défis.»

«Toutefois, conclut-il, les opérations de paix des Nations Unies ne sont qu'un des outils dont nous avons besoin d'urgence. Sans un engagement ciblé de la part des États Membres, de l'ensemble du système des Nations Unies, des partenaires régionaux et d'autres organisations pour promouvoir et consolider la paix, les conflits d'aujourd'hui continueront de se déchaîner et ceux d'hier resurgiront avec violence. Les opérations de paix sont un outil collectif. Elles représentent un élément fondamental de l'engagement mondial en faveur de la prévention et du règlement des conflits, de la protection des civils et du maintien de la paix. Les adapter implique un effort de l'ensemble du système ainsi que la participation et le soutien actifs de tous ses membres. Je demande instamment aux États Membres de se joindre à moi dans cette entreprise.»

L'Action pour le maintien de la paix de Guterres a entraîné la [Déclaration d'engagements communs](#), aujourd'hui approuvée par plus de 150 pays dans la suite du plan d'action de Ban.

La Déclaration aborde huit grands enjeux :

- solutions politiques;
- femmes, paix et sécurité;
- protection;
- sûreté et sécurité;
- performance et responsabilité;
- maintien et pérennisation de la paix;
- partenariats;
- conduite des opérations de maintien de la paix et personnel.



Les résultats sont là. Une [enquête](#) menée en août 2019 révèle que toutes les parties concernées (le Secrétariat, les États membres et la société dans son ensemble) avaient le sentiment que des progrès avaient été réalisés dans une certaine mesure pour ces huit enjeux grâce à l'Action pour le maintien de la paix.

Donc, pour revenir à notre question initiale : le maintien de la paix est-il toujours pertinent? Oui, les Nations Unies font le nécessaire pour en assurer la pertinence. Et, comme dit Shadwick, «les gens aiment tout simplement le maintien de la paix. On n'a peut-être jamais entièrement compris ce que c'était ou le risque qui en découlait ou on n'a pas été pleinement conscient du passage entre le maintien de la paix sous sa forme traditionnelle et le type plus contemporain, mais il y a toujours une source intarissable de bonne volonté. Qui perdure aujourd'hui.»

LYNN GREINER est une autrice indépendante qui écrit sur de nombreux domaines tels que la technologie et l'histoire depuis plus de 20 ans.

Un monde à l'abri de la guerre : pleins feux sur le Conseil de sécurité de l'ONU

Par Carolyn Gruske

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale en 1945, il n'y a pas eu de guerres à proprement parler entre les grandes puissances mondiales ni de conflits nucléaires.

C'est pourquoi certains, dont l'ancien ambassadeur canadien aux Nations Unies (l'ONU) Paul Heinbecker, affirment que le Conseil de sécurité des Nations Unies est un organe important qui a rempli sa mission avec succès.

«Il n'y a pas eu de guerre depuis longtemps, indique Heinbecker, qui a également été conseiller en politique étrangère auprès de premiers ministres canadiens, dont Brian Mulroney et Jean Chrétien. C'est en partie parce que les pays les plus puissants siègent au Conseil de sécurité et qu'ils font dans la diplomatie à New York 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Une grande partie de ce travail contribue à prévenir les conflits.»

Il ne faut pas en conclure que le Conseil de sécurité n'a fait que des gains, qu'il n'y a pas eu de guerres ou d'engagements militaires ou que les peuples et les nations ne voient pas la nécessité de le réformer.

HISTOIRE ET STRUCTURE

Le Conseil de sécurité compte deux types de membres : les membres permanents et les membres non permanents. Cinq pays (appelés le P5) sont des membres permanents : Chine, France, Russie, Royaume-Uni et États-Unis. Les autres pays du monde se disputent des mandats de deux ans au sein du Conseil. Ils sont en concurrence avec les nations de leur région géographique. Les cinq régions

sont le groupe Afrique, le groupe Asie-Pacifique, le groupe Europe de l'Est, le groupe Amérique latine et Caraïbes et le groupe Europe de l'Ouest et autres. Le Canada est dans le groupe des autres.

Outre le fait qu'il est composé de membres permanents, le P5 se distingue d'une autre manière du reste des membres du Conseil. Ses membres ont en effet chacun un veto, et c'est ce veto qui a été une source de friction depuis le début, explique l'ancien ambassadeur canadien aux Nations Unies, Allan Rock.

«Le problème avec le Conseil de sécurité, c'est le veto. Dans le cadre de l'accord de 1945 [qui a créé l'ONU], le P5 a obtenu un droit de veto sur les questions à l'ordre du jour du Conseil et sur les résolutions adoptées. Pendant la guerre froide, lorsque l'Union soviétique et l'Occident étaient constamment en conflit, le Conseil était très, très souvent paralysé pendant de longues périodes, parce que le veto soviétique empêchait les autres pays de mettre des points à l'ordre du jour. La Chine étant devenue une puissance importante, elle a également utilisé son veto pour mettre fin à des discussions qu'elle jugeait politiquement désagréables.»

Rock, aujourd'hui professeur de droit à l'Université d'Ottawa, estime que le Conseil de sécurité a connu son apogée entre 1990 et le milieu des années 2000, «lorsqu'il y avait très peu de vetos, beaucoup de points communs et un accord sur des questions thématiques comme les femmes, la paix et la sécurité et la sécurité humaine, y compris la protection des civils. C'était une période très prospère, et le Canada y a certainement contribué en grande partie.»



Depuis lors, il cite les tendances «autocratiques» croissantes du président russe Vladimir Poutine et la «présence agressive» croissante de la Chine sur la scène mondiale comme des influences qui ont réduit l'efficacité du Conseil, ce qui a rendu possibles des tragédies comme celles au Myanmar, au Yémen et en Syrie sans que le Conseil ne prenne de mesures efficaces.

POUVOIRS ET INFLUENCE AU SEIN ET EN DEHORS DU CONSEIL

Le Conseil de sécurité se distingue des autres organes ou agences des Nations Unies par un point essentiel, explique Rock. «Lorsque le Conseil de sécurité prend parole, il a la force du droit international et les pays sont tenus d'obéir à ses résolutions, sans exception. C'est là que se trouve le vrai pouvoir.»

Il précise qu'en vertu du chapitre sept de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité peut autoriser une intervention militaire, et c'est ce qui permet l'envoi de soldats de la paix. Le Conseil peut également renvoyer des affaires à la Cour pénale internationale, un organe judiciaire indépendant ayant compétence pour juger les personnes accusées de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. En outre, le Conseil a la possibilité d'imposer des sanctions. Actuellement, il y a 14 régimes sous sanctions de l'ONU : Corée du Nord, Iran, Mali, Soudan du Sud, République centrafricaine, Yémen, Guinée-Bissau, Libye, Érythrée, Liban, République démocratique du Congo, Soudan, Somalie, Irak et État islamique (Daech), Al-Qaïda et les talibans.

«Il est également censé avoir une certaine autorité morale, donc quand le Conseil de sécurité parle, on est censé écouter», dit Rock.

Historiquement, le Canada avait un siège environ tous les dix ans depuis la création du Conseil. Le mandat d'ambassadeur de Heinbecker, qui a duré de 2000 à 2004, comprenait une période de six mois pendant laquelle le Canada a siégé au Conseil de sécurité. Il dit à la blague qu'il

EN COULISSE

Tout au long de leur histoire, les Nations Unies ont connu des moments qui ont attiré l'attention du monde entier et, bien que ce genre d'événements fasse l'histoire, ce sont parfois les événements les plus discrets qui sont les plus mémorables pour les personnes concernées.

L'ancien ambassadeur canadien aux Nations Unies Paul Heinbecker a plus d'un souvenir de ce type.

Heinbecker était là en 2003, par exemple, lorsque le secrétaire d'État américain Colin Powell a déclaré au Conseil de sécurité et au monde entier qu'il y avait des armes de destruction massive en Irak, justifiant ainsi l'action militaire états-unienne contre ce pays dans ce qui allait être la deuxième guerre du Golfe. Il a ensuite été prouvé que ces armes n'existaient pas.

«J'étais à l'étage du Conseil de sécurité, comme par hasard, lorsque Colin Powell a fait son célèbre discours sur les armes de destruction massive. J'étais avec l'ambassadeur égyptien et Colin Powell se tenait presque à côté de nous. Nous l'avons intégré à notre conversation, puis l'ambassadeur égyptien lui a dit : «Vous pouvez probablement gagner la guerre en six mois. Il vous faudra 60 ans pour pacifier le pays. Et il faudra 600 ans avant que les Arabes vous pardonnent pour ce que vous avez fait.»»

En rapport avec cette situation, Heinbecker se souvient également d'un moment où les sénateurs états-uniens John Kerry et Edward (Ted) Kennedy ont rendu visite à l'ONU pour voir ce qui se passait en Irak. Heinbecker est l'une des personnes que les deux hommes ont rencontrées.

«Chacun de nous a donné son point de vue sur ce qui se passait. Nous leur avons dit qu'il n'y avait pas de *casus belli*, pas de motif pour faire la guerre. Le Conseil de sécurité allait approuver une résolution pour entrer en guerre et personne à New York, à part les États-Unis, les Britanniques et les Espagnols, ne croyait que la guerre était nécessaire. Une fois de plus, un de mes collègues arabes a dit à ces deux sénateurs que ce que faisaient les États-Unis, c'était d'avaler une lame de rasoir en Irak. Ce serait douloureux à enlever et ferait couler beaucoup de sang.»



est le «dernier Canadien» au Conseil, car le pays n'a pas obtenu de siège depuis.

Si le Conseil de sécurité peut être puissant et prestigieux, d'autres pays peuvent accomplir des choses importantes sans avoir de siège. Heinbecker explique qu'il a fallu deux ou trois ans, par exemple, pour que des pays fassent adopter par l'Assemblée générale des changements concernant le système de détermination du statut de réfugié, mais on y est finalement parvenu.

«À New York, nous avions un programme de sécurité de la personne pour le Canada qui visait la création de la Cour pénale internationale (CPI) et la création du traité sur les mines terrestres qui empêchait la production, la vente et l'utilisation de mines terrestres. La responsabilité de protéger était une autre idée typiquement canadienne. Si vous avez un programme et que vous voulez réaliser quelque chose, tout est possible.»

À titre d'exemple, il décrit certaines des négociations concernant la CPI. Les États-Unis étaient opposés à la création de la CPI pour éviter que ses membres militaires ne soient jugés devant un tribunal international. Au moment des négociations, le Conseil était saisi d'une résolution de maintien de la paix concernant une mission en Bosnie. «Les États-Uniens ne voulaient pas plier à moins d'obtenir une exemption de la CPI, et là on change complètement de registre», dit Heinbecker.

Ayant été membre du Conseil, Heinbecker en connaissait le fonctionnement et a donc envoyé des lettres, d'abord à tous les pays membres.

«Les États-Uniens n'ont pas du tout aimé, se souvient-il. Nous avons néanmoins persévéré et forcé un débat. Soixante-trois pays ont pris la parole et 62 pays se sont rangés de notre côté.»

Bien que la question ait été quand même soumise à un vote au Conseil de sécurité, un compromis a été trouvé. Les États-Uniens n'étaient pas automatiquement exemptés des travaux du tribunal et devaient renouveler leur exemption chaque année. Une demande d'exemption, selon Heinbecker, qui les a trop mis dans l'embarras par la suite, après qu'il eut été révélé que les troupes et les services de renseignement états-uniens avaient torturé des prisonniers irakiens dans la prison d'Abou Ghraïb.

Certes, le pouvoir du Conseil de sécurité est tel qu'il peut faire dérailler ce qui a été accompli en dehors du Conseil.

Comme il est mentionné ci-dessus, la responsabilité de protéger était une initiative canadienne de l'ONU

en réponse à l'incapacité de cette dernière d'intervenir dans des atrocités comme le génocide rwandais parce que les pays ont prétendu que les événements relevaient des affaires intérieures et non de la gouvernance internationale. À la recherche d'une solution, le Canada a été à l'origine de la création de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États, qui «a trouvé une formule de type “vous êtes des pays souverains, c'est une bonne chose, mais la souveraineté signifie plus que d'avoir les droits d'un État membre”. La souveraineté vient aussi avec des responsabilités, et la responsabilité la plus fondamentale est de protéger sa population contre les massacres, qu'ils soient perpétrés par l'État ou par d'autres, parce que l'État ne veut pas ou ne peut pas les arrêter», explique Rock, qui a travaillé à l'ONU de 2004 à 2006.

«Si un pays n'est pas en mesure de le faire lui-même, la communauté internationale accepte la responsabilité de gérer les choses pour lui et nous ferons tout ce qui est nécessaire par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, y compris, au besoin en dernier recours, une intervention militaire pour mettre fin à la violence et protéger la population parce qu'il en est incapable.» Le concept de responsabilité de protéger a été débattu pendant quelques années avant d'être adopté à l'unanimité en 2005.

«Aussi beaux et admirables que soient ces principes, lorsque nous nous heurtons à un Conseil avec ses vetos, comme dans le cas du génocide du Myanmar, même si nous avons notre responsabilité de protéger couchée sur le papier, nous ne pouvons pas la réaliser parce que des vetos y font obstacle», ajoute Rock.

FAIRE CAMPAGNE POUR UN SIÈGE ET FAIRE AVANCER SES PROGRAMMES

En juin 2020, il a été annoncé que le Canada avait perdu sa campagne pour un siège au Conseil de sécurité. La Norvège et l'Irlande ont remporté les sièges disponibles pour le groupe des pays d'Europe de l'Ouest et autres. Louise Blais, qui a été diplomate au nom du Canada pendant plus de 25 ans, a été affectée à la mission de l'ONU à New York en grande partie pour contribuer à la campagne électorale. L'autre titre officiel de l'ambassadrice Blais est celui de représentante permanente adjointe du Canada auprès des Nations Unies (l'ancien premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, est l'actuel représentant permanent; en général, les

L'actuelle vice-résidente permanente du Canada aux Nations Unies, Louise Blais, est un cas rare aux Nations Unies : elle est une femme qui occupe un poste d'ambassadrice de haut niveau.

«Le travail d'une femme diplomate s'améliore d'année en année, mais il demeure des épines à quelques endroits, affirme Blais. Nous sommes toujours la minorité à l'ONU. Nous augmentons en nombre, mais pas du tout au rythme qu'on peut imaginer. Nous devons constamment travailler pour nous faire un nom en tant qu'ambassadrices femmes. C'est cette étape de plus que nous avons à franchir pour développer une relation productive avec un ambassadeur homme. Nous devons vraiment entrer dans leur bulle, les amener à nous considérer comme des collègues et les mettre à l'aise. Je le fais encore aujourd'hui.»

Blais explique qu'elle est capable de faire face à ce genre de situation parce qu'elle refuse de porter un jugement sur le passé ou la culture des gens, même si leur expérience ne les amène pas à être à l'aise avec les femmes.

«On doit se dire que la personne a eu une vie différente avec des valeurs différentes des siennes; il faut se rendre à l'évidence et se dire que c'est ainsi que cette personne voit les choses.»

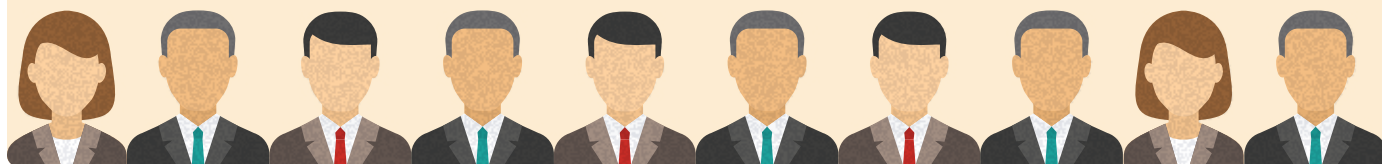
Pour entrer dans la bulle de ses collègues masculins (et de tout le monde d'ailleurs), Blais a comme solution

de se rendre intéressante et utile. Pour elle, se rendre intéressante, c'est donner une bonne impression rapide dès les premières minutes de sa rencontre avec quelqu'un. Souvent, elle y va avec une blague ou de l'autodérision, tout en projetant un air de confiance.

«Une fois que vous êtes utile et intéressante, le fait d'être une femme, jeune ou quoi que ce soit d'autre (différente de la personne à qui vous parlez) disparaît en quelque sorte parce qu'il y a maintenant un lien qui transcende les doutes ou le malaise à être avec quelqu'un qui n'est pas comme soi.»

En plus de faire des blagues, Blais fait mention d'une technique efficace, et qui fonctionnerait particulièrement bien pour les jeunes qui doivent se donner une allure de sérieux : poser des questions «pertinentes et éclairantes» parce que «lorsqu'on pose des questions, on prend le contrôle de la conversation et on change la structure de pouvoir dans la conversation. C'est très efficace.»

Elle ajoute qu'il est important de ne pas paraître intimidé, surtout quand on est jeune. «Arborer une fausse confiance jusqu'à gagner celle de l'autre, ça marche très bien. Je ne dis pas qu'il ne faut pas être authentique. Il faut être authentique. C'est un équilibre, si vous n'avez pas l'air authentique, les gens s'en rendent compte.»



politiciens nommés détiennent le titre permanent et les diplomates de carrière obtiennent le titre d'adjoints).

Dans le cadre de la campagne, Blais mentionne que le Canada avait marqué des points sur plusieurs nouvelles positions et approches en matière de paix et de sécurité internationales, qui impliquent le Conseil de sécurité.

«Il a fallu deux ou trois ans de dur labeur, de gestation et d'éducation, mais nous avons sensibilisé les autres à l'importance de la sécurité économique dans le contexte du maintien et de la consolidation de la paix», précise-t-elle.

«Le système et les membres de l'ONU ont tendance à cloisonner les différents aspects de la société. Le

Conseil de sécurité n'a pas l'habitude de se pencher sur l'économie, se disant que ce n'est pas de la sécurité. Mais le fait est que dans les conflits du monde entier, si on ne prend pas en considération l'indépendance économique de la population locale, un conflit éclate. Et si on tient compte de l'économie, le maintien et la consolidation de la paix peuvent s'imposer. Parce que si les gens ne peuvent pas manger, n'ont pas d'espoir et ne travaillent pas, le conflit reviendra. Nous le constatons dans des pays très fragiles, comme le Liberia, par exemple. Cependant, dans des endroits comme la Sierra Leone, où le développement économique était au moins envisagé, les choses sont plus

stables et la voie de la paix et de la prospérité s'impose plus facilement.»

Blais affirme que le Canada a bien défendu cette approche en tant que président de la Commission de consolidation de la paix. Cette dernière a été créée par le Groupe des Amis concernant le financement des objectifs de développement durable, une plateforme visant à trouver des solutions pour débloquer des fonds pour le développement dirigée par le Canada et la Jamaïque. La Commission a fait appel à des experts en développement économique et financier du secteur privé pour informer l'ONU. Elle a également organisé la toute première réunion des ministres des Finances nationaux aux Nations Unies, une réunion qui a été suivie par ce que Blais a appelé une «réunion de dirigeants» dirigée par le premier ministre Trudeau et le premier ministre jamaïcain Andrew Holness «pour parler du développement économique et de l'importance de la gestion de la dette pour ces pays qui sont triplement affectés par des facteurs tels que les conflits, les changements climatiques et maintenant la COVID-19».

«L'Agenda 2030 a détourné l'attention du Conseil de sécurité, dit-elle. C'est un pacte que tous les États membres du monde ont conclu pour améliorer et éliminer tout ce qui ne va pas dans le monde, qu'il s'agisse de la dégradation de l'environnement, de la marginalisation économique ou de la mauvaise gouvernance. L'Agenda 2030 est essentiellement un moyen de réduire la pauvreté à zéro. Ce n'est absolument pas facile à faire, et la COVID-19 a le potentiel d'être un catalyseur qui accélérera la cadence des changements pour le mieux ou de nous faire perdre environ 10 à 20 ans de progrès. Nous devons nous rassembler en

tant que citoyens du monde, ne pas nous contenter de penser à nous-mêmes, penser réellement au monde dans sa totalité et essayer d'apporter les changements que nous aurions dû faire il y a 10 ou 20 ans.»

Néanmoins, peu importe que le Canada se représente ou non la prochaine fois qu'un siège est disponible, Blais estime que la dernière campagne a été bénéfique pour le pays.

«Le plus grand héritage de cette campagne est que nous avons donné un nouveau souffle à nos relations bilatérales. Notre gouvernement s'est rapproché des gouvernements d'autres pays. Jusqu'à récemment, nous étions très concentrés sur l'ALENA et les États-Unis. C'est tout à fait compréhensible, mais nous avons découvert grâce à cette campagne que le monde est grand. De grands changements se produisent sur le plan géopolitique, et le fait d'avoir ce genre de relation de confiance avec les 180 autres membres est une très bonne chose pour le Canada. On entend souvent notre ministre des Affaires étrangères François-Philippe Champagne dire qu'il a maintenant le numéro du cellulaire de la plupart de ses homologues dans le monde. C'est parce qu'il a dû faire des appels pour récolter des votes. Il y a beaucoup de bonne volonté pour le Canada. Il y a beaucoup d'amour pour le Canada et beaucoup de respect pour ce que nous faisons au sein du système onusien.»

CAROLYN GRUSKE est une journaliste primée et rédactrice en chef de magazine. Ses textes sont souvent à la croisée des affaires, de la technologie et du droit, mais elle s'intéresse aussi beaucoup à l'éducation.



Le président Barack Obama préside une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU au siège social de l'organisation à New York, New York, le 24 septembre 2009.



DES SOLDATS EN ROUTE POUR LA GUERRE

Voici un projet éducatif et interactif qui souligne le centenaire de la Première Guerre mondiale. **TERRE DÉVASTÉE** encourage les élèves à étudier les grands thèmes liés à la Première Guerre mondiale, les conséquences de la guerre sur les mœurs sociales et l'héritage du sacrifice qu'implique la participation à un tel conflit.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT, C'EST GRATUIT!
[THESHATTEREDGROUND.COM/FR](https://theshatteredground.com/fr)

We acknowledge
the financial support of
the Government of Canada.

Nous reconnaissons
l'appui financier du
gouvernement du Canada.

TEACHMEDIA

INDEX DES ANNONCES

Cap vers le Nord!	35
Terre dévastée	57



